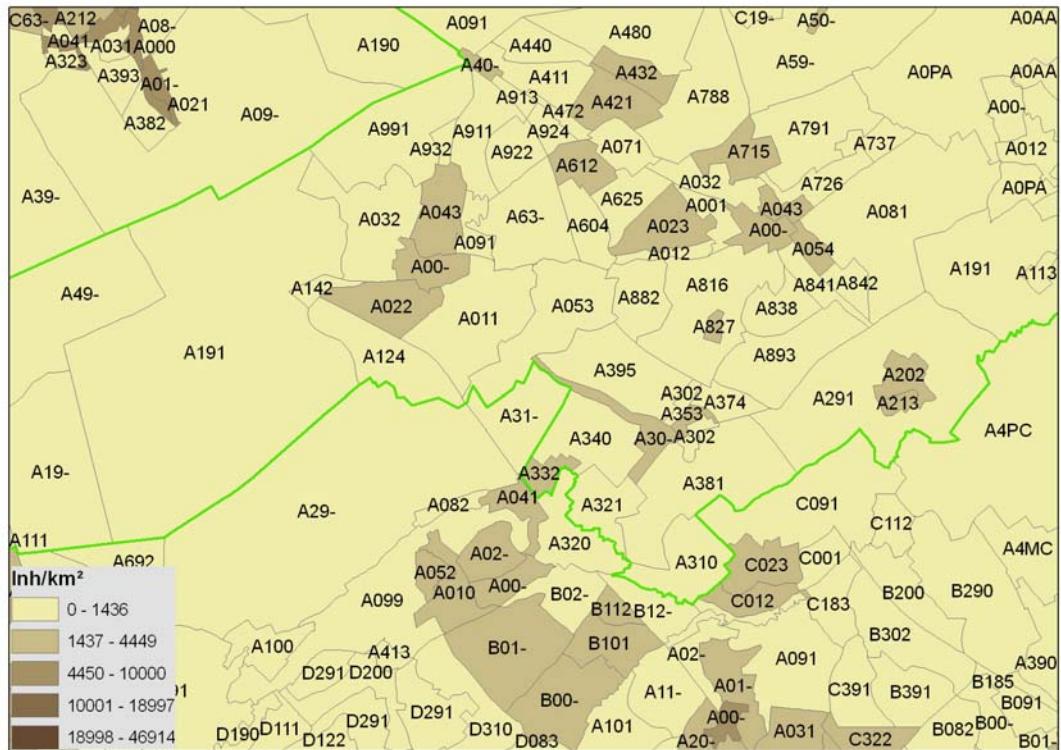


Secteurs statistiques

Vade-mecum



Pierre Jamagne
Avec la collaboration de Luc Lebrun et de Claude Sajotte

Table des Matières

Liste des abréviations	2
0. Introduction	4
1. Définition et propriétés	6
2. Les découpages antérieurs	8
2.1. Motivations	8
2.2. Historique	8
3. Identification des secteurs statistiques	12
3.1. Recensement de 1970	12
3.2. Recensement de 1981	13
3.3. Recensement de 1991	14
3.4. Enquête socio-économique de 2001	14
4. Terminologie : secteur statistique, quartier, buurt, wijk, section	16
5. Le découpage actuel de la Belgique en secteurs statistiques	18
5.1. Objectifs	18
5.2. Validité	18
5.3. Méthodologie	18
5.4. Quand avons-nous créé des nouveaux secteurs statistiques ?	20
5.5. Résultats et propriétés des secteurs statistiques	21
6. Les produits de diffusion	24
6.1. Aperçu général	24
6.2. Produits cartographiques pour la diffusion	24
6.2.1. Les secteurs statistiques sur fond topographique au 1/10.000, version papier ..	24
6.2.2. Les secteurs statistiques version 1.10.2001 au format numérique	26
6.2.3. Cartes thématiques	27
6.3. Produits statistiques pour la diffusion	28
6.3.1. Données des recensements de la population et des logements	28
6.3.2. Données du Registre national	29
6.3.3. Statistiques fiscales	29
6.4. Produits associés pour la diffusion	29
6.4.1. DSECR xx xx xx	29
6.4.2. NSEC et CSEC	31

Secteurs statistiques

7. Utilisation des secteurs statistiques	34
7.0. Introduction	34
7.1. Secteurs statistiques comme aide à la décision	34
7.1.1. Secteurs statistiques comme aide à la décision et à la définition de politique pour les décideurs locaux	34
7.1.2. Analyse des quartiers en difficulté dans le cadre de la politique des grandes villes	35
7.1.3. Secteurs statistiques et planification	36
7.1.4. Secteurs statistiques et études d'incidence	37
7.1.5. Secteurs statistiques et géomarketing	37
7.1.6. Secteurs statistiques et sécurité	38
7.2. Secteurs statistiques et système d'information	39
7.2.1. Introduction	39
7.2.2. Des systèmes d'information développés chez des clients extérieurs	39
7.2.3. Système d'information du SPF Economie	46
7. 3. Secteurs statistiques pour des thématiques bien déterminées	47
7.3.1. Thématique de clients extérieurs	47
7.3.2. Thématique du SPF Economie	52
7. 4. Divers	53
8. Réglementation faisant référence aux secteurs statistiques	56
8.1. Base légale	56
8.2. Au niveau fédéral	56
8.2.1. Arrêté royal du 8 août 1975 relatif aux implantations commerciales	56
8.2.2. Arrêté royal du 24 octobre 1997 relatif à la mobilophonie	56
8.2.3. Arrêté ministériel du 4 juillet 2006 relatif à l'enquête sur les forces de travail ..	56
8.3. Au niveau des entités fédérées	56
8.3.1. Arrêté du Gouvernement flamand du 4 avril 1990 fixant les critères de délimitation des zones d'habitation défavorisées	56
8.3.2. Article 80 du code du logement du Gouvernement flamand	57
8.3.3. Arrêté du Gouvernement flamand du 7 avril 1998 concernant la délimitation des zones de rénovation et de constructions d'habitations	57
8.3.4. Arrêté du Gouvernement flamand du 6 octobre 1998 relatif à la gestion de la qualité, au droit de préachat et au droit de gestion sociale d'habitaciones ..	57
8.3.5. Arrêté de la Commission communautaire de Bruxelles-Capitale du 23 avril 1998 fixant les règles de répartition du Fonds spécial de l'Aide sociale destiné aux CPAS	57
8.3.6. Décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire	57
8.3.7. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 relatif au calcul de l'indice socio-économique des secteurs statistiques	58
8.3.8. Décret du Gouvernement flamand du 4 juillet 2008 relatif aux budgets de fonctionnement dans l'enseignement secondaire	58
8.3.9. Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif à la lutte contre le bruit	58
8.3.10. Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2009 concernant les prêts hypothécaires et l'aide locative du Fonds du Logement des Familles nombreuses	58

Secteurs statistiques

9. Statistiques similaires dans les autres pays	60
10. Le futur	64
11. Conclusions	66
12. Bibliographie faisant référence aux secteurs statistiques	68
13 Sites internet faisant référence aux secteurs statistiques	72
 Annexe 1. Codes des secteurs statistiques en 1970	 74
Annexe 2. Codes des secteurs statistiques en 1981 et 1991	75
Annexe 3. Critères pour les nouveaux secteurs statistiques de 2001	76
Annexe 4. Codification type des secteurs statistiques à partir du 1.10.2001	78
Annexe 5. Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001	79
Annexe 6. Statistique démographique par secteur statistique	82

Liste des figures

Figure 1. Code type de secteur statistique en 1970.	12
Figure 2. Code type de secteur statistique en 1981.	13
Figure 3. Code type de secteur statistique en 1991.	14
Figure 4. Code type de secteur statistique en 2001.	14
Figure 5. Fichier des secteurs statistiques de 1981 et évolution de la population entre 1981 et 1997	18
Figure 6. Image satellitaire SPOT de la région de Gand en 1995.	19
Figure 7. Délimitation sur orthophotoplan des candidats nouveaux secteurs statistiques par digitalisation à l'écran	20
Figure 8. Répartition des 1.023 nouveaux secteurs statistiques (en bleu)	22
Figure 9. Secteurs statistiques au 01.10.2001 sur fond topographique au 1/10.000.	25
Figure 10. Fichier vectoriel des secteurs statistiques.	26
Figure 11. Exemple de carte des secteurs statistiques disponible sur fichier pdf	27
Figure 12. Carte thématique représentant la densité de population de Bruxelles par secteur statistique	27
Figure 13. Carte des logements réalisée à la demande de la commune d'Anderlecht	34
Figure 14. Analyse des quartiers en difficulté et secteurs statistiques.	35
Figure 15. Extrait du schéma de structure de Verviers : évolution de la population par secteur statistique	36

Secteurs statistiques

Figure 16. Pour ses opérations toutes-boîtes, bpost (La Poste) a développé une application internet qui permet à ses clients de sélectionner des secteurs statistiques cibles	38
Figure 17. Le découpage de Gand en 6 grands «commissariaten»	39
Figure 18. Le monitoring des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :	40
Figure 19. Le système d'information de la Ville d'Anvers.	41
Figure 20. Les communes de Wallonie et leurs quartiers.	42
Figure 21. Les quartiers de l'atlas géostatistique de la Ville de Namur sont une agrégation de secteurs statistiques	43
Figure 22. Carte exprimant la précarité dans la ville de Gand par secteur statistique (1999)	44
Figure 23. Application pour déterminer le secteur statistique d'une parcelle ou d'un terrain à bâtir et son statut via une adresse.	45
Figure 24. Districts urbains de Bruges. Les districts urbains de l'audit urbain d'Eurostat résultent d'un regroupement de secteurs statistiques.	46
Figure 25. Cartographie du bruit autour de l'aéroport de Bruxelles national avec en fond, la densité de population par secteur statistique (G. Geentjens, 2008)	48
Figure 26. L'asbl NoMo a identifié les secteurs statistiques bordant la voie aérienne qui survole le canal à Bruxelles	49
Figure 27. Consommation moyenne d'énergie pour le chauffage par logement et par quartier en 2005 en région bruxelloise (IBGE)	50
Figure 28. Les secteurs statistiques sont utilisés pour estimer le chiffre de population des bassins et sous-bassins versant en Wallonie.	51
Figure 29. Noyaux d'habitat et secteurs statistiques qui les composent dans la région de Namur	52
Figure 30. Les statistiques au niveau du voisinage sont accessibles sur le site de l'Institut national de Statistique des Pays-Bas	60
Figure 31. Les statistiques au niveau du voisinage sont accessibles sur le site de l'Institut national de Statistique du Royaume-Uni	61
Figure 32. Code des secteurs statistiques et leur signification en 1970.	74
Figure 33. Code des secteurs statistiques en 1981 et 1991 et leur signification.	75
Figure 34. Différents types de code à partir du 1/10/2001.	78
Figure 35. Synthèse des codes des secteurs statistiques à partir du 1/10/2001 et leur signification	78

Liste des tableaux

Tableau 1. Caractéristiques et nombre de secteurs statistiques à partir du 01.10.2001.	21
Tableau 2. Tableau statistique type.	28
Tableau 3. Extrait du fichier descriptif des secteurs statistiques de Herent au 1.10.2001 (DSECR01102001)	30
Tableau 4. Extrait du fichier NSEC..	31
Tableau 5. Extrait du fichier CSEC 1991-2001.	31
Tableau 6. Extrait du plan de politique du logement de Ledegem..	37
Tableau 7. Critères pour la réalisation des nouveaux secteurs statistiques.	76
Tableau 8. Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001.	79
Tableau 9. Statistiques pour les secteurs statistiques de la commune d'Erezée et pour les anciennes communes la composant : Erezée, Amonines, Soy, Mormont	82

Liste des abréviations

- AGDP** : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Finances.
- BIAC** : Brussels International Airport Company.
- CBS** : Bureau de Statistique des Pays-Bas
- COCOF** : Commission communautaire française
- DGSIE** : Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie.
- De Lijn** : Société des transports en commun de la Région flamande
- GéDAP** : Groupe d'Etude de Démographie appliquée, UCL.
- HBS** : Enquête européenne sur le Budget des Ménages.
- IBGE** : Institut bruxellois de la Gestion de l'Environnement.
- IGEAT** : Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, ULB.
- IGN** : Institut géographique national, Belgique.
- INS** : Institut national de Statistique, Belgique.
- IPP** : Impôts des Personnes physiques.
- KUL** : Katholieke Universiteit Leuven.
- LFS** : Enquête européenne sur les Forces de Travail.
- NUTS** : Nomenclature des Unités territoriales statistiques.
- ONS** : Bureau de Statistique du Royaume-Uni.
- RBC** : Région de Bruxelles-Capitale.
- RN** : Registre national.
- SILC** : Enquête européenne sur les Revenus et Conditions de Vie des Ménages.
- SOWAER** : Société wallonne des Aéroports.
- SPF** : Service public fédéral.
- SPP** : Service public de Programmation.
- STIB** : Société des Transports intercommunaux de Bruxelles.
- TEC** : Sociétés des Transports En Commun de Wallonie.
- UCL** : Université catholique de Louvain.
- ULB** : Université libre de Bruxelles.
- VLAREM** : Règlement flamand concernant les Permis d'Environnement (Vlaams Reglement betreffende de Milieuvergunning).
- VMSW** : Société flamande pour le Logement social (Vlaamse Maatschappij voor Sociale Woning).

0. Introduction

C'est à l'occasion du Recensement général de la Population et des Logements de 1970 que la Belgique a été découpée pour la première fois en secteurs statistiques¹ afin d'obtenir une vision détaillée des réalités socio-économiques des communes et d'obtenir une précision accrue sur la morphologie et les caractéristiques de l'habitat. Le découpage du pays en secteurs a été revu principalement à l'occasion du recensement de 1981 et de l'Enquête socio-économique générale de 2001. Si à l'origine, seules les données des recensements décennaux étaient produites au niveau des secteurs statistiques, aujourd'hui, s'y sont ajoutées annuellement des statistiques démographiques et des statistiques sur les revenus. Avec le temps, le découpage a évolué et les utilisations des secteurs statistiques sont devenues de plus en plus nombreuses.

La présente publication a pour objectif de donner un aperçu des secteurs statistiques, de leur historique, des produits qui en résultent et des utilisations qui en sont faites.

¹ Par les professeurs Van der Haegen et Brulard.

Secteurs statistiques

1. Définition et propriétés

Le secteur statistique est l'unité territoriale de base qui résulte de la subdivision du territoire des communes et anciennes communes par l'Institut national de Statistique pour la diffusion de ses statistiques à un niveau plus fin que le niveau communal. Il a été créé pour le recensement de 1970 et remodelé pour celui de 1981 sur base de caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique ou morphologique. Il a été retouché pour l'Enquête socio-économique de 2001 afin d'épouser les modifications des limites communales et afin d'intégrer les grandes modifications de l'utilisation du sol. Il est géré par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie (ex-INS).

Par définition, un secteur statistique ne peut être à cheval sur deux communes et tout point du territoire fait partie d'un et d'un seul secteur statistique.

2. Les découpages antérieurs

2.1. Motivations

La subdivision du territoire des communes en secteurs statistiques a été réalisée pour le recensement de 1970 afin de :

- fournir aux décideurs, aux milieux scientifiques et aux autres utilisateurs, une vision des différences existant à l'intérieur des communes sur les plans démographique, social et économique.
- connaître avec plus de précision le modèle de dispersion de la population en délimitant entre autres les noyaux d'habitat et en mesurant la densité de population des différentes zones d'habitat.

A partir du recensement de 1981, elle a permis d'assurer la continuité et la comparabilité des données dans le temps. Ainsi les secteurs statistiques permettent de reconstituer les statistiques des communes d'avant les fusions de 1976². Les secteurs statistiques permettent aussi d'établir le chiffre de la population des communes de 1831 à nos jours.

2.2. Historique

Recensement de 1970³. Les secteurs statistiques ont été créés et introduits pour le Recensement général de la Population et des Logements de 1970, sous la coordination des professeurs Van der Haegen de la KUL et Brulard de l'UCL. 14.824 secteurs ont été créés pour un total de 2.379 communes⁴. Pour réaliser une subdivision aussi adéquate et homogène que possible, les géographes en charge du travail se sont basés sur le matériel cartographique le plus récent et sur des photos aériennes ainsi que sur la connaissance qu'ils avaient de leur propre région. Dans les communes présentant des densités de population peu homogènes, les limites des quartiers passaient derrière les jardins des zones d'habitat agglomérée tandis que c'est le milieu des rues qui servait de limite dans les zones urbaines⁵.

Recensement de 1981⁶. La fusion des communes de 1976, l'évolution de l'habitat et des infrastructures ont imposé une révision du découpage en secteurs statistiques de 1970 avec comme contrainte la continuité et la comparabilité des données dans le temps. Le découpage a été réalisé sous la direction de Mme Sabine Rousseau de l'INS en tenant compte de caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique ou morphologique. 19.377 secteurs ont été créés avec une codification très différente de celle de 1970. La composition de chaque secteur statistique a été établie en termes d'adresses des logements. Cette composition est reprise dans le fichier intitulé DSECR⁷.

² H. Van der Haegen, 1972 et INS, Bulletin de Statistique, n°11-12, 1983.

³ INS, Recensement de la Population au 31 décembre 1970, Tome 13. Données par secteurs statistiques des communes, 1975.

⁴ Au moment du recensement, il y avait en fait 2.585 communes, mais une opération de fusion a réduit ce nombre à 2.379 communes au début de 1971.

⁵ INS, Bulletin de Statistique, n°11-12, 1983.

⁶ INS, Bulletin de Statistique, n°11-12, 1983.

⁷ DSECR est l'abréviation de «Description des secteurs statistiques par rue »

Secteurs statistiques

Recensement de 1991⁸. L'essentiel du découpage de 1981 a été reconduit avec toutefois quelques modifications. Ainsi, les changements des limites communales qui ont eu lieu dans près d'une commune sur deux entre 1981 et 1991 ont été intégrés au découpage de 1991. Un ajustement du découpage et une recodification affectant les communes d'Anvers et Kapellen ont eu lieu en raison de la fusion d'Anvers qui ne fut d'application qu'au 01.1.1983. Lors de cette fusion, le territoire de la commune d'Ekeren fut partagé entre Anvers et Kapellen. Hormis les secteurs concernés par le partage d'Ekeren, le découpage de 1991 ne fait pas l'objet d'une représentation cartographique propre et différente de 1981. Les modifications de 1991 sont toutefois intégrées dans la cartographie des secteurs associée à l'enquête socio-économique de 2001. Par contre, le fichier DSECR de 1991 a intégré les modifications de limites communales survenues entre 1981 et 1991. Suite à la scission d'un secteur en deux à Ekeren, le nombre de secteurs statistiques en 1991 s'élevait à 19.378, soit un de plus qu'en 1981.

Enquête socio-économique de 2001. Le découpage en secteurs statistiques de 1991 a été aménagé pour tenir compte de l'accroissement des noyaux d'habitat, des grands travaux d'infrastructure et des modifications de limites communales. Leur nombre a été porté à 19.781. Ils sont enregistrés et diffusés sous format numérique vectoriel.

⁸ INS. Statistiques démographiques. Hors série. 2000.

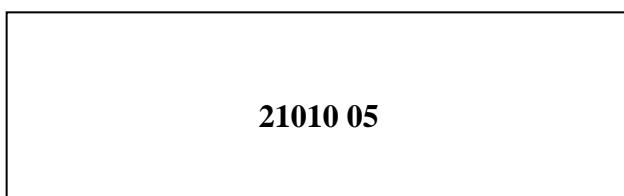
3. Identification des secteurs statistiques

Depuis leur création en 1970, les secteurs statistiques sont identifiés par un nom et un code. A partir du recensement de 1981, le nombre de secteurs a augmenté et le code a été adapté. La codification de 1981 a été reconduite en 1991 à quelques exceptions près. En 2001, avec la création de nouveaux secteurs statistiques, de nouveaux codes ont été introduits à côté des codes existants de 1991.

3.1. Recensement de 1970⁹

Chaque secteur statistique est identifié par un code composé de deux chiffres (ex. : 21010 00, 21010 02, 21010 19).

Figure 1. Code type de secteur statistique en 1970



Les cinq premières positions. Elles correspondent au code INS de la commune.

Le sixième chiffre. Chaque commune est divisée en sections avec un maximum de 10 sections numérotées de 0 à 9. La section 0 désigne la section centrale de la commune.

Le septième chiffre. Chaque section est divisée en quartiers appelés secteurs statistiques. La section peut comporter un maximum de 10 secteurs statistiques. Les codes de 0 à 7 sont réservés aux secteurs à habitat aggloméré et les codes 8 et 9 aux secteurs à habitat dispersé.

Secteurs fictifs. Des secteurs fictifs ont été créés pour des situations particulières. Ces secteurs ne sont pas représentés sur les cartes des secteurs statistiques. Ils apparaissent seulement dans les tableaux statistiques. **Le code 97** pour « Secteur inconnu » était réservé aux habitants dont on ne pouvait déterminer le secteur statistique faute de renseignements suffisants. **Le code 99** était réservé aux habitants n'ayant pas de résidence fixe dans la commune où ils étaient légalement inscrits. C'était le cas des bateliers, des forains, des diplomates en poste à l'étranger et des militaires résidant en Allemagne.

Un tableau synthétique est repris à l'annexe 1.

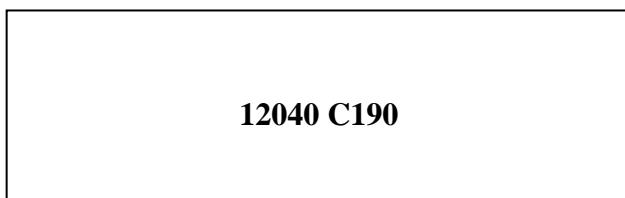
⁹ Institut national de Statistique. Recensement de la population au 31 décembre 1970. Tome 13. Données par secteurs statistiques des communes, 1975.

Secteurs statistiques

3.2. Recensement de 1981¹⁰

Conséquence en partie de la fusion des communes effective au 01.01.1977, le code des secteurs statistiques de 1970 a été remplacé par un code à 9 positions (ex. : 12040A00-, 12040B090, 12040D00-, 12040D091).

Figure 2. Code type de secteur statistique en 1981



Les cinq premières positions. Elles correspondent au code INS de la commune.

La sixième position. Une lettre désigne généralement la commune d'avant fusion, parfois un regroupement d'anciennes communes. Une lettre peut aussi avoir été attribuée à une division cadastrale ou à une subdivision d'une grande ville.

La septième position. Un chiffre qui représente la section. Ce chiffre correspond généralement à la section de 1970.

La huitième position. Un chiffre qui indique généralement le grand type d'utilisation du sol (0 à 5 : zone d'habitat aggloméré, 8 et 9 : zone d'habitat dispersé, 7 : zone d'emploi, 6 : zone de parc résidentiel à caractère récréatif). Lorsqu'il y avait beaucoup de secteurs et donc pas assez de chiffres, il a été dérogé à cette règle. Ainsi, un secteur avec une zone d'emploi a pu se voir affecter un autre chiffre.

La neuvième position. Un chiffre ou un tiret qui indique le type de modification par rapport au secteur de 1970. Un tiret indique que le secteur statistique n'a pas été modifié. Un 0 indique un secteur statistique dont la forme a été légèrement modifiée. Un chiffre de 1 à 8 pour les secteurs issus de la scission d'un secteur statistique de 1970. 9 est utilisé pour un secteur statistique résultant de la fusion de secteurs de 1970.

Secteurs fictifs. Des secteurs fictifs ont été créés pour des situations particulières. Ces secteurs ne sont pas représentés sur les cartes des secteurs statistiques. Ils apparaissent seulement dans les tableaux statistiques. **Le code Z97-** pour « Secteur inconnu » était réservé aux habitants dont on ne pouvait déterminer le secteur statistique faute de renseignements suffisants. **Le code Z982** était réservé aux itinérants comme les bateliers. **Le code Z991** était utilisé pour les gens temporairement absents comme les militaires résidant en Allemagne et les diplomates belges en poste à l'étranger.

Un tableau synthétique est repris à l'annexe 2.

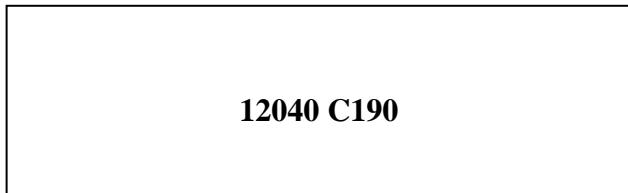
¹⁰ Institut national de Statistique. Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981. Bulletin de Statistique, n°11-12, 1983.

Secteurs statistiques

3.3. Recensement de 1991

La codification de 1981 est restée inchangée à l'exception de quelques secteurs issus de l'ancienne commune d'Ekeren. Ceux-ci ont été partagés entre Anvers et Kapellen suite à la fusion des communes d'Anvers effective au 01.01.1983.

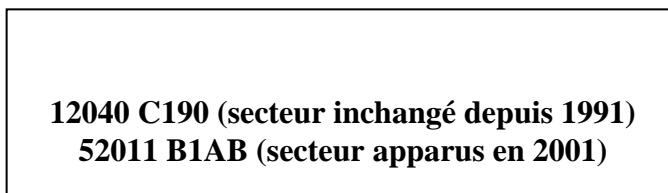
Figure 3. Code type de secteur statistique en 1991



3.4. Enquête socio-économique de 2001

De nouveaux secteurs ont été créés en 2001 mais la plupart des secteurs sont restés identiques à ceux de 1991. Pour la facilité des utilisateurs, les secteurs inchangés ont gardé le code qu'ils avaient en 1991. Les nouveaux secteurs ont reçu un code de même structure mais avec des valeurs inexistantes précédemment si bien que la lecture du code permet de dire si le secteur est nouveau ou ancien. Le code INS de la commune fait partie du code du secteur statistique, il précède les 4 positions terminales du code.

Figure 4. Codes type de secteur statistique en 2001



Les cinq premières positions. Elles correspondent au code INS de la commune.

La sixième position. Une lettre désigne généralement la commune d'avant fusion, parfois un regroupement d'anciennes communes. Une lettre peut aussi avoir été attribuée à une division cadastrale ou à une subdivision de grande ville. Lorsque cette position est occupée par un chiffre, c'est pour exprimer que le secteur résulte de l'acquisition d'une partie de territoire d'une autre commune après le recensement de 1981.

La septième position. Un chiffre qui représente la section. Ce chiffre correspond généralement à la section de 1991.

La huitième position. Un chiffre ou une lettre qui indique généralement le grand type d'utilisation du sol en 1981 (zone d'habitat groupé, zone d'habitat dispersé, zone d'emploi, zones de parc résidentiel à caractère récréatif). Les chiffres ont été attribués à l'occasion du recensement de 1981 et lorsqu'il y avait beaucoup de secteurs, et donc pas assez de chiffres, il a été dérogé à cette règle. Ainsi un secteur avec une zone d'emploi a pu se voir affecter un autre chiffre.

La neuvième position. Un chiffre ou un tiret qui indique le statut quo par rapport à 1991, une lettre indique le type de modification par rapport à 1991.

Secteurs fictifs. Des secteurs fictifs ont été créés pour des situations particulières. Ces secteurs ne sont pas représentés sur les cartes des secteurs statistiques. Ils apparaissent seulement dans les tableaux statistiques. **Le code Z** pour « Secteur inconnu » est réservé pour les habitants dont on ne peut déterminer le secteur statistique faute de renseignements suffisants.

Deux tableaux synthétiques sont repris à l'annexe 4.

Secteurs statistiques

4. Terminologie : secteur statistique, quartier, buurt, wijk, section

La dénomination officielle de l'unité de base du découpage est «**le secteur statistique**» en français et «**de statistische sector**» en néerlandais.

Les termes «quartier» et «buurt» sont souvent utilisés comme équivalent de «secteur statistique» et «statistische sector» mais ils sont parfois utilisés pour désigner un regroupement de secteurs statistiques ayant les mêmes 8 premières positions (ex : **21001A00**).

Le terme «section» en français, «wijk» en néerlandais représente l'unité territoriale composée des secteurs statistiques ayant les mêmes sept premières positions (ex : **21001A0**)

En conclusion, la double utilisation des termes «quartier» et «buurt» prête à confusion et nous recommandons d'utiliser les termes «secteur statistique» et «statistische sector» pour éviter toute confusion.

5. Le découpage actuel de la Belgique en secteurs statistiques

5.1. Objectifs

Le dernier découpage en secteurs statistiques n'étant plus adapté à la situation existante sur le terrain, l'INS a décidé de mettre à jour¹¹ les limites des secteurs statistiques afin de mieux cerner les noyaux d'habitat qui se sont étendus sur les campagnes avoisinantes, d'intégrer les nouveaux travaux d'infrastructure et de mettre à jour la cartographie des secteurs statistiques limités par des limites communales ayant été modifiées depuis 1981.

5.2. Validité

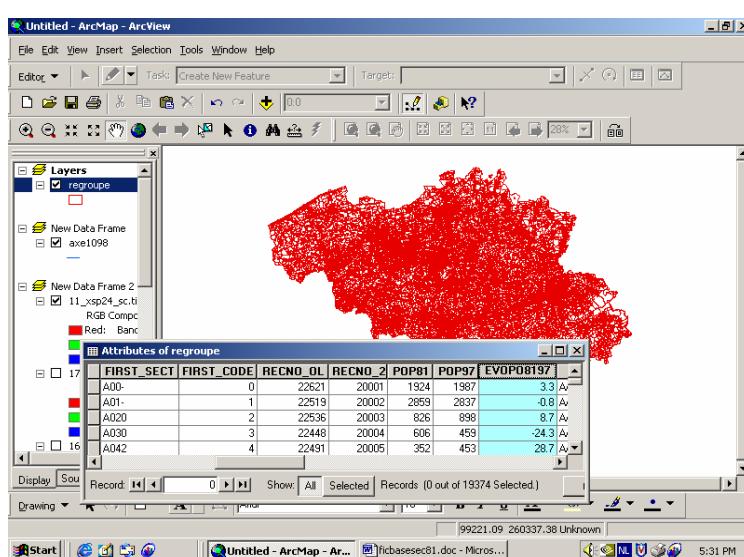
Le découpage, situation 01.10.2001 est d'application jusqu'à la réalisation d'un nouveau découpage. A ce jour, la réalisation d'un nouveau découpage n'est pas encore décidée.

5.3. Méthodologie

Contraintes. Afin d'assurer la comparabilité des données dans le temps, c'est-à-dire pour pouvoir établir les nouvelles statistiques dans le découpage de 1991, seule la scission de secteurs statistiques a été autorisée. De la sorte, il est toujours possible de recomposer un secteur statistique de 1991 à partir des secteurs de 2001. Seule exception à cette règle, la fusion ou l'accroissement d'un secteur de 1991 avec un territoire acquis d'une commune voisine lorsque ce territoire est trop petit pour en faire un secteur. Un secteur statistique appartient à une et une seule commune. Tout point du territoire appartient à un secteur statistique.

Fichiers de base : Images satellitaires SPOT de 1995 et 1996 sous format numérique; la version digitale des secteurs statistiques de 1981, l'évolution du chiffre de la population entre 1981 et 1997, les fichiers numériques des voies de communication (autoroute, TGV), la couverture topographique IGN au 1/10.000 scannée, le fichier IGN des limites communales de 1999.

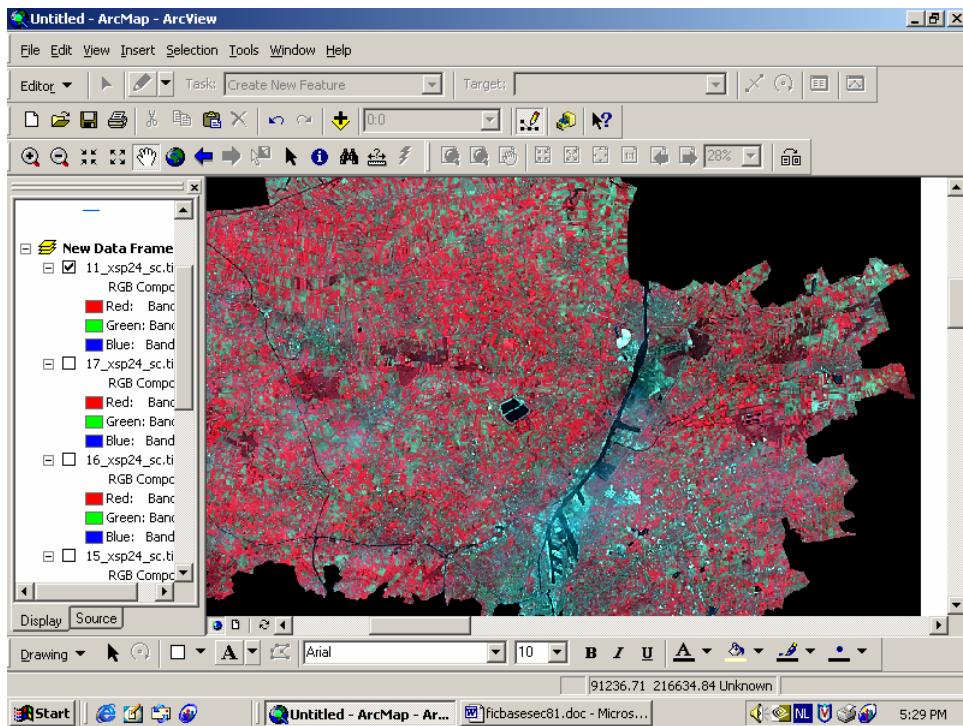
Figure 5. Fichier des secteurs statistiques de 1981 et évolution de la population entre 1981 et 1997



¹¹ A l'occasion de l'Enquête socio-économique générale de 2001.

Secteurs statistiques

Figure 6. Image satellitaire SPOT de la région de Gand en 1995



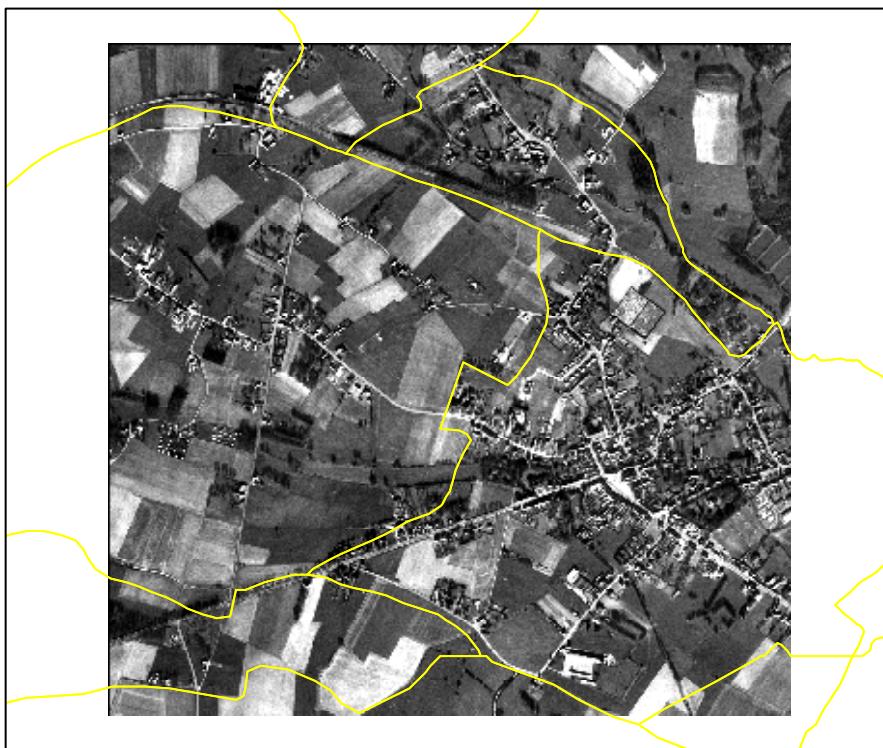
Principaux traitements¹² :

1. A partir des fichiers de base, repérage des secteurs statistiques présentant une apparition ou un accroissement de l'habitat, repérage de parcs industriels dans les secteurs à habitat dispersé, de grands travaux d'infrastructure (ex. : TGV), des changements de limites communales.
2. Sélection et acquisition d'orthophotoplans IGN de 1995.
3. Délimitation sur orthophotoplan des candidats nouveaux secteurs statistiques par digitalisation à l'écran.

¹² Les traitements 1 et 2 ont été essentiellement réalisés par le laboratoire SURFACES de l'Université de Liège dans le cadre du projet "Utilisation des données satellitaires pour l'actualisation décennale du découpage en secteurs statistiques du territoire du Royaume" sur financement des SSTC ('Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles'), les autres ayant été réalisés par l'INS, voire par les administrations communales.

Secteurs statistiques

Figure 7. Délimitation sur orthophotoplan des candidats nouveaux secteurs statistiques par digitalisation à l'écran



4. Attribution d'un code aux candidats nouveaux secteurs statistiques.
5. Envoi des candidats nouveaux secteurs statistiques dans les communes.
6. Etablissement de leur composition en termes d'adresses par l'administration communale.
7. Etablissement de leur chiffre de population.
8. Validation ou rejet du candidat secteur en fonction de critères établis (voir 5.4 et annexe 3).

5.4. Quand avons-nous créé des nouveaux secteurs statistiques ?

Un secteur est considéré comme nouveau à partir du moment où un nouveau code apparaît avec ou sans modification de forme.

De nouveaux secteurs statistiques ont été créés dans plusieurs cas de figure :

- en cas d'échange de territoire entre communes, avec des seuils minima de superficie et de population ;
- en cas d'accroissement de l'habitat ou d'un autre changement d'affectation du sol avec des seuils minima de superficie et/ou de population;
- en cas de scission d'un secteur à habitat groupé par une autoroute ou par le tracé du TGV;
- en cas de changement d'affectation d'un secteur de code 6 ou 7 sans changement des limites du secteur avec des seuils minima de population.
- en raison du sentiment d'appartenance pour les villes de Charleroi et de Genk dans le cadre d'un projet pilote.
- en cas de rectification de code erroné en 1991 (sans changement de limite).

Les critères précis sont repris en annexe 3.

5.5. Résultats et propriétés des secteurs statistiques

1.023 nouveaux secteurs ont été créés portant leur nombre de 19.378 à 19.781 au 01.10.2001 (Fig. 8)¹³. Ils sont répartis sur les 589 communes du Royaume, soit une moyenne de 34 secteurs statistiques par commune (tableau 1). Les secteurs statistiques ont une superficie moindre dans les zones d'habitat et une superficie plus grande dans les zones extérieures aux zones d'habitat. Le plus petit secteur a une superficie de 1,17 ha (Saint –Gilles) tandis que le plus grand s'étend sur 6.315 ha (Hautes Fagnes). Bien qu'ils soient en général composés d'un seul polygone, 571 secteurs comportent plusieurs polygones. En termes de population, la taille des secteurs varie de 0 à 7.029 habitants.

La représentation cartographique des secteurs statistiques est disponible tant sur support numérique que sur support papier.

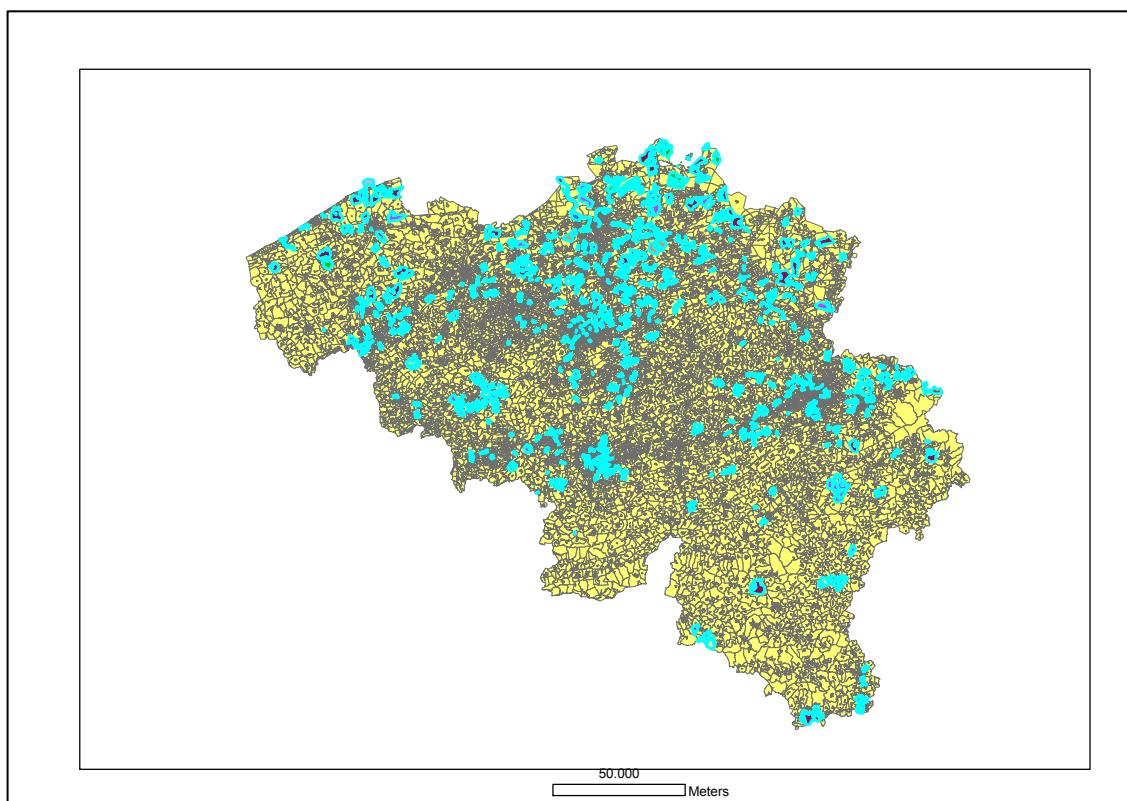
Tableau 1. Caractéristiques et nombre de secteurs statistiques à partir du 01.10.2001

Unités administratives	Nombre de secteurs	Nombre de communes	Nombre moyen de secteurs par commune	Population moyenne par secteur au 31.12.2007 (amplitude)	Superficie (km ²)	Superficie moyenne par secteur (km ²) (amplitude en hectares)
Belgique	19.781	589	34	539 (0-7.029)	30.528	1,54 (1,17-6.315,84)
Région flamande	9.182	308	30	671 (0-6.372)	13.522	1,47 (1,43-4.464,80)
Région wallonne	9.875	262	38	350 (0-5.537)	16.844	1,71 (1,30-6.315,84)
Région de Bruxelles_Capitale	724	19	38	1.448 (0-7.029)	161	0,22 (1,17-751,97)

¹³ La scission d'un secteur de 1991 en deux donne deux nouveaux secteurs mais l'augmentation du nombre de secteurs statistiques est de 1 et non de 2 unités. Ceci explique donc que le nombre de secteurs de 2001 soit inférieur à 19.378 plus 1.023.

Secteurs statistiques

Figure 8. Répartition des 1.023 nouveaux secteurs statistiques (en bleu)



6. Les produits de diffusion

6.1. Aperçu général

Les secteurs statistiques sont disponibles sous la forme de **produits cartographiques** et sous la forme d'un fichier alphanumérique établissant leur contenu. Ils servent d'unité territoriale de base pour la production de **tableaux statistiques**. Les produits cartographiques sont livrables sur support papier ou sur support électronique, ils reprennent notamment la délimitation et l'identifiant des codes secteurs. Les tableaux statistiques sont diffusés sur support électronique. Les données statistiques disponibles à l'échelle du secteur statistique sont:

- les données des recensements de la population et des logements depuis 1970 et de l'enquête socio-économique 2001.
- les données démographiques issues de l'exploitation du Registre national sur base annuelle depuis le 01.01.1997 ; les données les plus récentes établissent la situation au 01.01.2009.
- les données sur les revenus des ménages selon la déclaration à l'Impôt des Personnes physiques sur base annuelle depuis l'exercice fiscal 1994, les données les plus récentes sont les revenus de 2007, exercice fiscal de 2008.

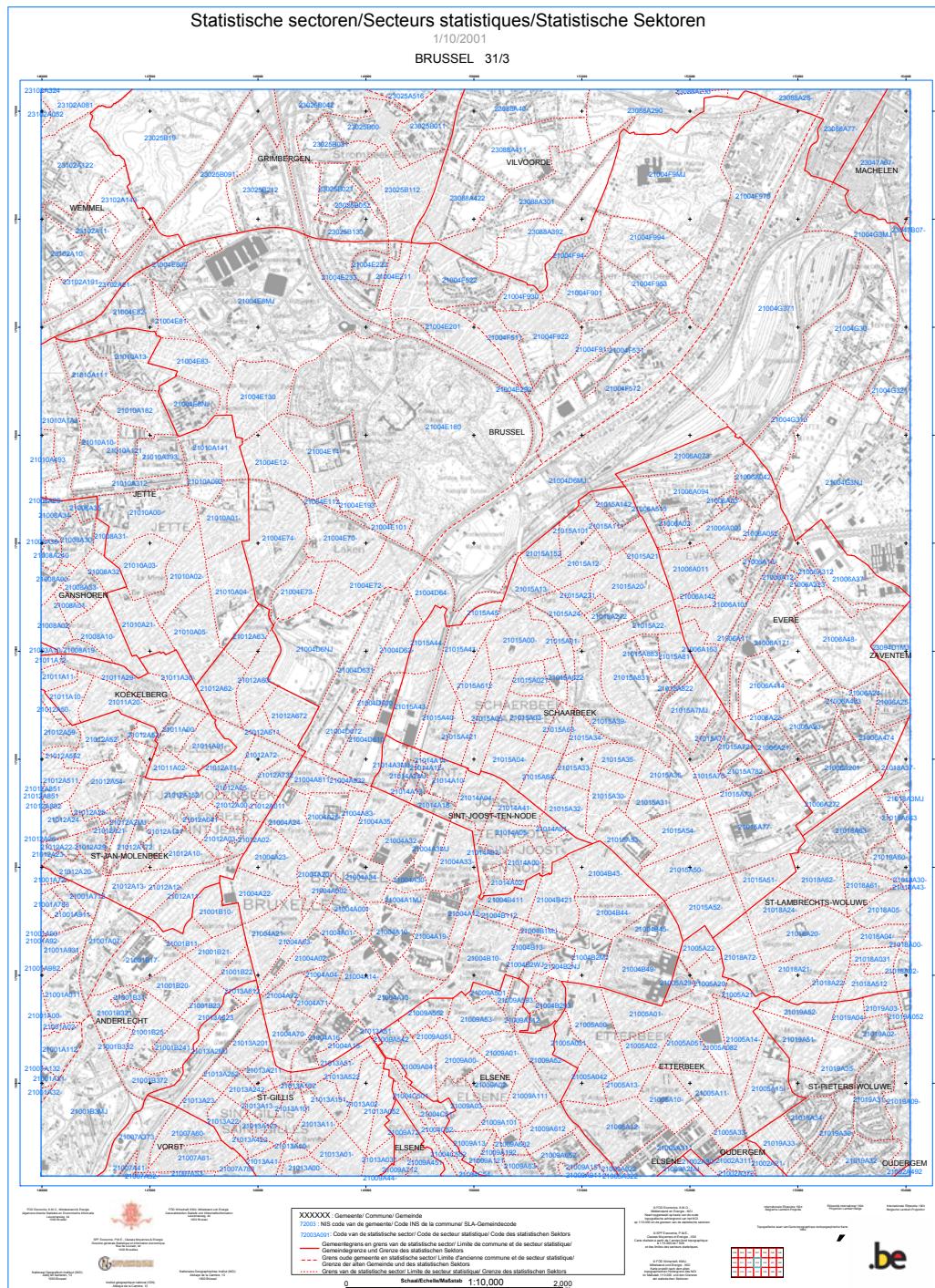
6.2. Produits cartographiques pour la diffusion

6.2.1. Les secteurs statistiques sur fond topographique au 1/10.000, version papier

Les secteurs statistiques de 1970, 1981, 1991 et 2001 sur fond topographique sont disponibles sur papier à l'échelle 1/10.000. Il faut environ 450 cartes pour couvrir le territoire belge. Les versions de 1981 et 1991 sont identiques à l'exception des communes d'Anvers et Kapellen.

Secteurs statistiques

Figure 9. Secteurs statistiques au 01.10.2001 sur fond topographique au 1/10.000

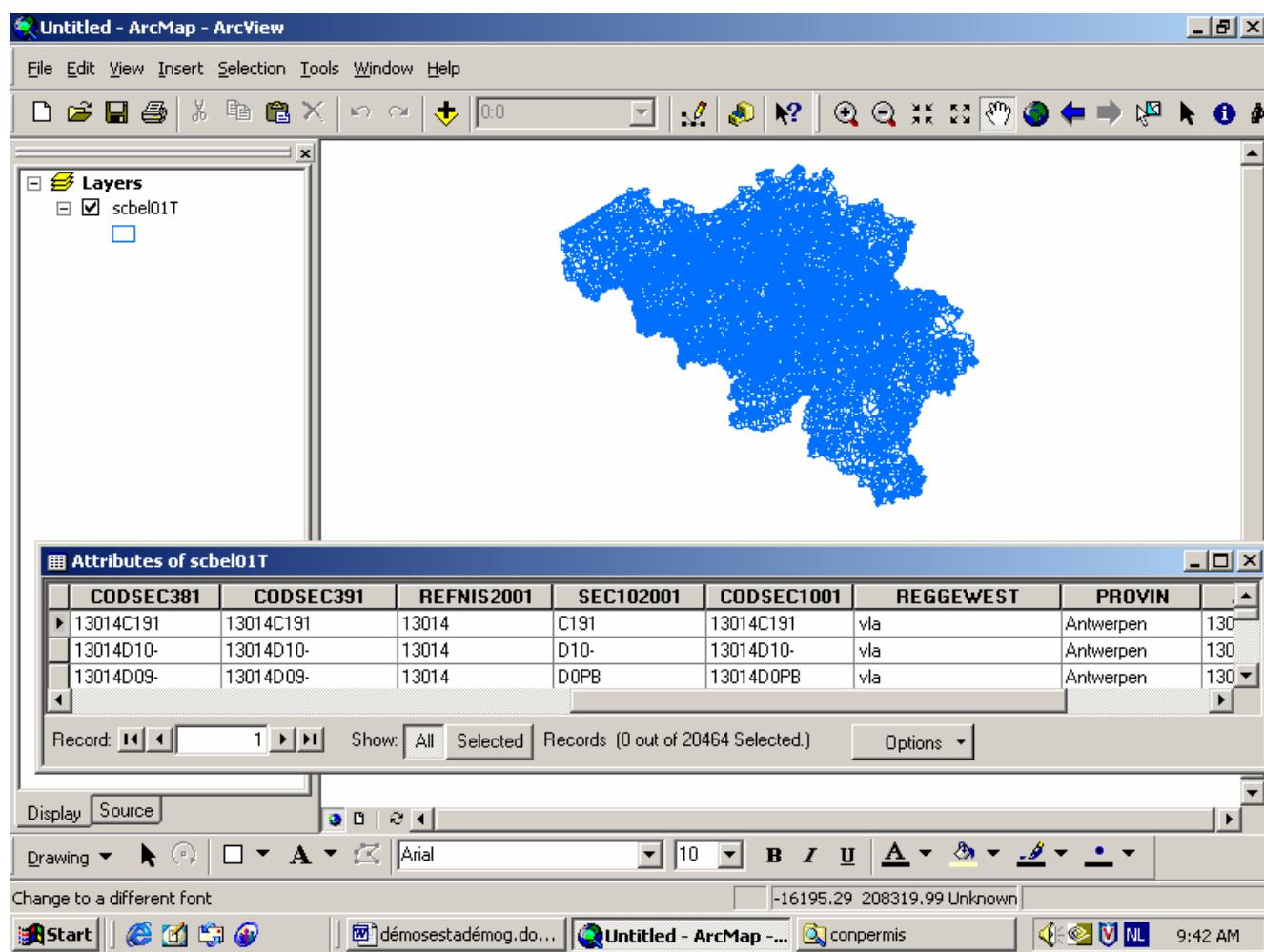


Secteurs statistiques

6.2.2. Les secteurs statistiques version 1.10.2001 au format numérique

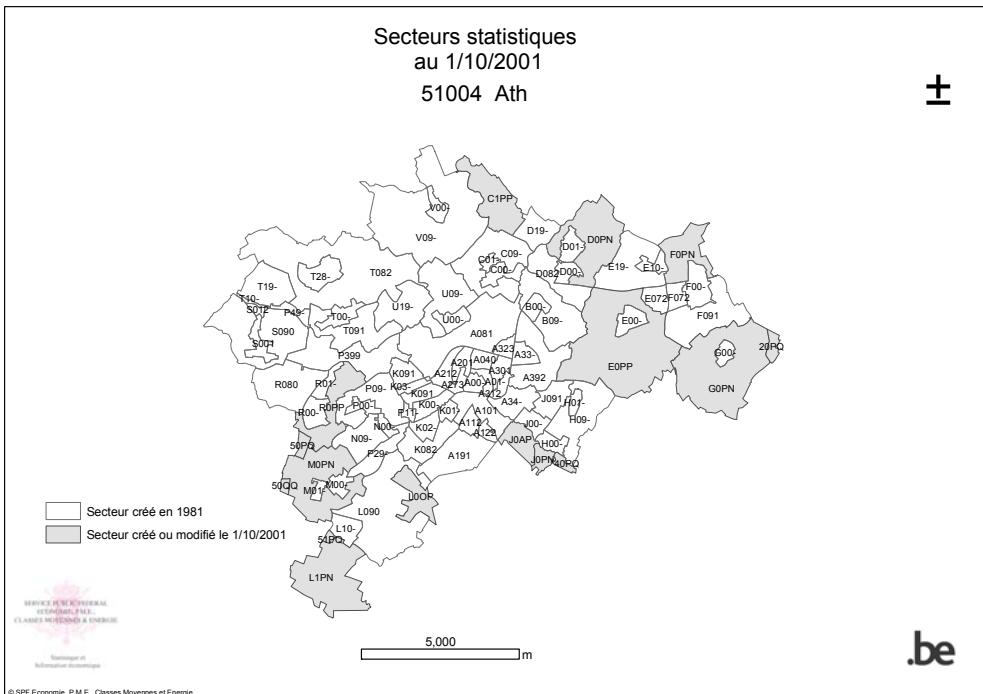
Ils sont disponibles sur support électronique au format vectoriel (shapefile, MIF). La version vectorielle représente les secteurs statistiques sous forme de polygones avec pour chaque secteur statistique le code du secteur en 2001, en 1991 et en 1981, le nom du secteur statistique, le nom des unités administratives de tout niveau, la codification européenne NUTS, la superficie, le nombre d'habitants et la densité de population. Le fichier vectoriel de base couvre toute la Belgique mais il peut être livré pour toute entité administrative (une ou plusieurs communes, arrondissements, provinces et régions). Les secteurs statistiques font aussi l'objet d'une représentation sans fond topographique sur support papier pour chaque commune (format A4, voire A3) ou sur support électronique (format pdf). Ces cartes distinguent les secteurs créés en 1981 et ceux créés en 2001.

Figure 10. Fichier vectoriel des secteurs statistiques



Secteurs statistiques

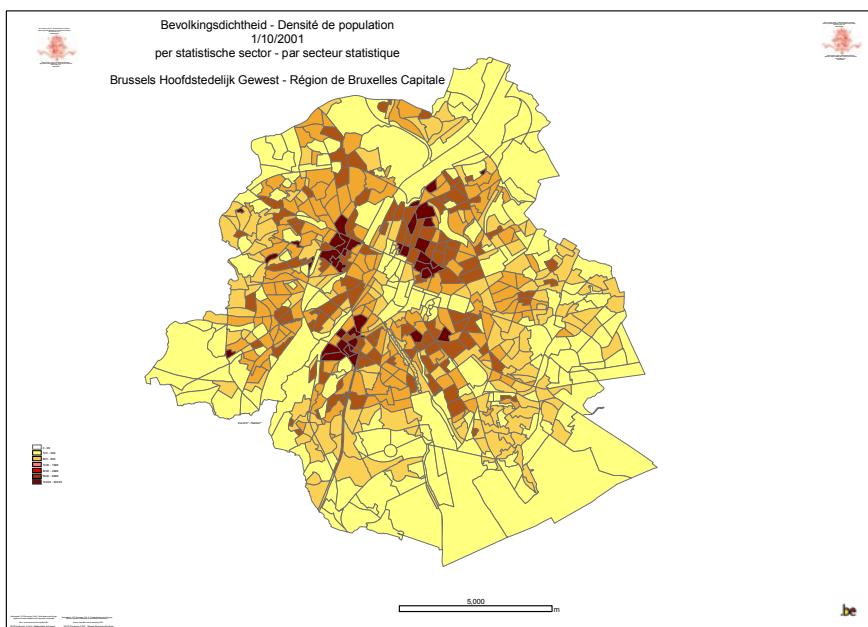
Figure 11. Exemple de carte des secteurs statistiques disponible sur fichier pdf



6.2.3. Cartes thématiques

Des cartes statistiques ou cartes thématiques pour illustrer une statistique sont réalisées à la demande. Les variables de 1981 ou plus récentes peuvent faire l'objet d'une représentation cartographique par secteur statistique. Elles sont livrables sous le format pdf, jpeg ou autres.

Figure 12. Carte thématique représentant la densité de population de Bruxelles par secteur statistique



Secteurs statistiques

6.3. Produits statistiques pour la diffusion

6.3.1. Données des recensements de la population et des logements

Les premières données par secteur statistique remontent au recensement de 1970. Elles sont reprises sous forme de tableau et ont trait, d'une part, aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population, et d'autre part, aux caractéristiques des logements. Huit tableaux ont ainsi été réalisés.

A l'occasion du recensement de 1981, le nombre de variables présentées au niveau des secteurs statistiques s'est accru et 22 tableaux ayant trait aux caractéristiques de la population et des logements ont été réalisés. Ajoutons aussi la présentation de ces variables par noyaux d'habitat eux-mêmes établis à partir des secteurs statistiques.

Pour le recensement de 1991, le nombre de variables ayant trait aux caractéristiques de la population et des logements s'est encore accru et 43 tableaux ont été nécessaires pour les présenter.

En ce qui concerne le recensement de 2001, dénommé «Enquête socio-économique générale 2001», le nombre de variables exploitées au niveau des secteurs statistiques a diminué et 24 tableaux ont été établis à ce jour (tableau 2). Outre les variables sur la population et les logements, des données ayant trait à la perception de l'environnement dans lequel vivent les habitants, ont été exploitées au niveau du secteur statistique.

La liste des données disponibles par secteur statistique fait l'objet d'un catalogue par recensement. Une liste partielle des données disponibles est présente sur le site du SPF Economie à l'adresse <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/recensement/2001/index.jsp>.

Tableau 2. Tableau statistique type

Comment sont organisés les tableaux de données?											
Code et nom unité territoriale	Type unité territoriale (commune, anc.commune(s) ou partie de commune, secteur)	Variables	N° du tableau	Titre du tableau							
SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE			Tableau 30.03 B								
STATISTIQUE ET INFORMATION ECONOMIQUE POPULATION AU 1/10/2001			POULATION ETRANGERE PAR ETAT CIVIL ET SEXE NB : MARIES, COMPREND EGALEMENT LES LEGALEMENT SEPARES DE CORPS ET DE BIENS)								
CODE INS	COMMUNE ANCIENNE COMMUNE (OU PARTIE DE) SECTEUR STATISTIQUE	ETAGE	HOMMES			FEMMES					
A	NAMUR	2	1247	1303	43	174	2767	1185	1164	211	117
A	NAMUR	1	740	536	14	76	1366	703	502	67	44
A001	HOTEL DE VILLE	0	15	31	0	6	82	39	21	5	2
A011	CASERNES	0	27	25	0	8	60	26	23	3	5
A02-	LE GROGNON	0	22	9	0	1	32	10	12	1	0
A031	PARC - FACULTES	0	32	9	0	2	43	23	11	2	0
A04-	PIED DE LA CITADELLE	0	17	9	0	1	27	17	5	1	1
A05-	PORTE DE BRUXELLES	0	15	6	0	3	24	24	11	0	0
A10-	PLAINE SAINT-NICOLAS - PLOMCOU	0	27	36	3	4	70	17	34	4	1
A20-	LA PLANTE	0	20	29	0	2	53	20	23	6	1

Secteurs statistiques

6.3.2. Données du Registre national

Les données du Registre national des personnes physiques sont exploitées et présentées au niveau du secteur statistique sur base annuelle depuis le 01.01.1997. Ces données caractérisant la population et les ménages font l'objet de 8 tableaux.

6.3.3. Statistiques fiscales

Les données des revenus des ménages selon la déclaration à l'impôt des personnes physiques (IPP) sont présentées au niveau des secteurs statistiques sur base annuelle depuis l'exercice fiscal 1994 (revenus de 1993).

6.4. *Produits associés pour la diffusion*

6.4.1. DSECR xx xx xx

Le fichier DSECR xx xx xx pour «Description secteurs par rue» est un fichier au format tabulaire qui établit la composition des secteurs statistiques en termes d'adresses de logements à une date déterminée (voir tableau 3). Il sert à établir les statistiques au niveau des secteurs. Une version de ce fichier est disponible pour chaque recensement depuis le recensement de 1981 et depuis 1995, une version est établie au 31.12 de chaque année afin de produire des statistiques annuelles. L'apparition de nouveaux logements, des renumérotations ici et là rendent nécessaire son actualisation sur une base annuelle.

Secteurs statistiques

Tableau 3. Extrait du fichier descriptif des secteurs statistiques de Herent au 1.10.2001
(DSECR01102001)

Date de référence	Code INS	Langue	Code secteur	Code rue RN	Pair/impair	De n°	Index (boîte)	A n°	Index (boîte)	Habitants	Nom de rue
2001-10-01	24038	3	A00-	30201015	2	6	106	2	AKKERWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201015	1	7	7	0	AKKERWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201050	2	2	52	33	BLOKWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201050	1	3	53	19	BLOKWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201070	2	2	34	33	BROEKVELDSTRAAT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201070	1	3	33	24	BROEKVELDSTRAAT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201083	1	1	81	141	DEN BREMT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201083	2	2	82	149	DEN BREMT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201115	2	2	48	45	GEBROEDERS MASSANTSTRAAT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201115	1	3	47	15	GEBROEDERS MASSANTSTRAAT		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201134	2	4	10	15	HAGEBEUKWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201134	1	5	15	16	HAGEBEUKWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201205	2	2	42	23	KEIBERG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201205	1	3	43	42	KEIBERG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201215	2	48	50	4	KERKWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201260	1	367	569	134	MECHELSESTEENWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201260	2	368	570	227	MECHELSESTEENWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201270	1	9	29	21	MOLENAARSWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201270	2	12	28	4	MOLENAARSWEG		
2001-10-01	24038	3	A00-	30201285	2	50	90	33	ONZE-LIEVE-VROUWPLEIN		

Le tableau reprend notamment le code du secteur statistique scindé en code INS de la commune et sa terminaison, le code de la rue selon le Registre national, les adresses des logements sous forme d'amplitude (de... à...), le nom de la rue. C'est le code rue associé au numéro de police¹⁴ qui permet d'exploiter les bases de données du Registre national pour produire les statistiques démographiques.

¹⁴ Le numéro de police est le numéro de bâtiment

Secteurs statistiques

6.4.2. NSEC et CSEC

Le fichier NSEC pour « Nomenclature des secteurs » établit la liste des secteurs statistiques et leur dénomination (tableau 4) tandis que le fichier CSEC pour « Comparaison secteurs » établit la correspondance entre secteurs statistiques actuels et anciens (tableau 5).

Tableau 4. Extrait du fichier NSEC

Code unité territoriale	Code commune	Terminaison code unité territoriale	Nom de l'unité territoriale	Type de l'unité territoriale
11001	11001		AARTSELAAR	2
11001A	11001	A	AARTSELAAR	1
11001A0MA	11001	A0MA	CLEYDAEL-KASTEEL	0
11001A0PA	11001	A0PA	ZINKVAL	0
11001A00-	11001	A00-	AARTSELAAR-CENTRUM	0
11001A01-	11001	A01-	DE LEEUWERIK	0
11001A020	11001	A020	BUERSTEDE	0
11001A030	11001	A030	YSSELAAR	0
11001A042	11001	A042	KLEINE GRIPPE	0
11001A052	11001	A052	LEUG	0
11001A063	11001	A063	TEN DORPE	0
11001A074	11001	A074	BRUINEN BAARD	0
11001A091	11001	A091	KLEISTRAAT – OEVER	0
11001A10-	11001	A10-	'T HEIKEN	0
11001A173	11001	A173	NOTELAAN	0
11001A190	11001	A190	DE REUKENS	0
11001A20-	11001	A20-	DE KOEKOEK	0
11001A21-	11001	A21-	VIERPALEN	0
11001Z	11001	Z	NIET TE LOKALISEREN ¹⁵	1

Tableau 5. Extrait du fichier CSEC 1991-2001

Secteur 1991	Secteur 2001	Secteur 2001	Secteur 2001	Secteur 2001
11001A00-	11001A00-			
11001A01-	11001A01-			
11001A020	11001A020			
11001A030	11001A030			
11001A042	11001A042			
11001A052	11001A052			
11001A063	11001A063			
11001A074	11001A074			
11001A081	11001A0MA	11001A0PA		
11001A091	11001A091			
11001A10-	11001A10-			

¹⁵ Non localisable

Secteurs statistiques

7. Utilisation des secteurs statistiques

7.0. *Introduction*

Les utilisations des secteurs statistiques sont nombreuses et variées. Des réglementations, des études, des articles, diverses applications sont basées ou font référence aux secteurs statistiques. Pour obtenir une idée de leur importance, il suffit de faire une recherche sur l'expression « secteurs statistiques » sur le domaine belge. La recherche avec Google donnait 1.090 textes en date du 8/11/2010. La même recherche donnait 1.030 textes contenant l'expression « statistische sectoren ». Il est impossible d'énumérer toutes les applications qui font référence aux secteurs statistiques mais nous en évoquons quelques unes ci-dessous.

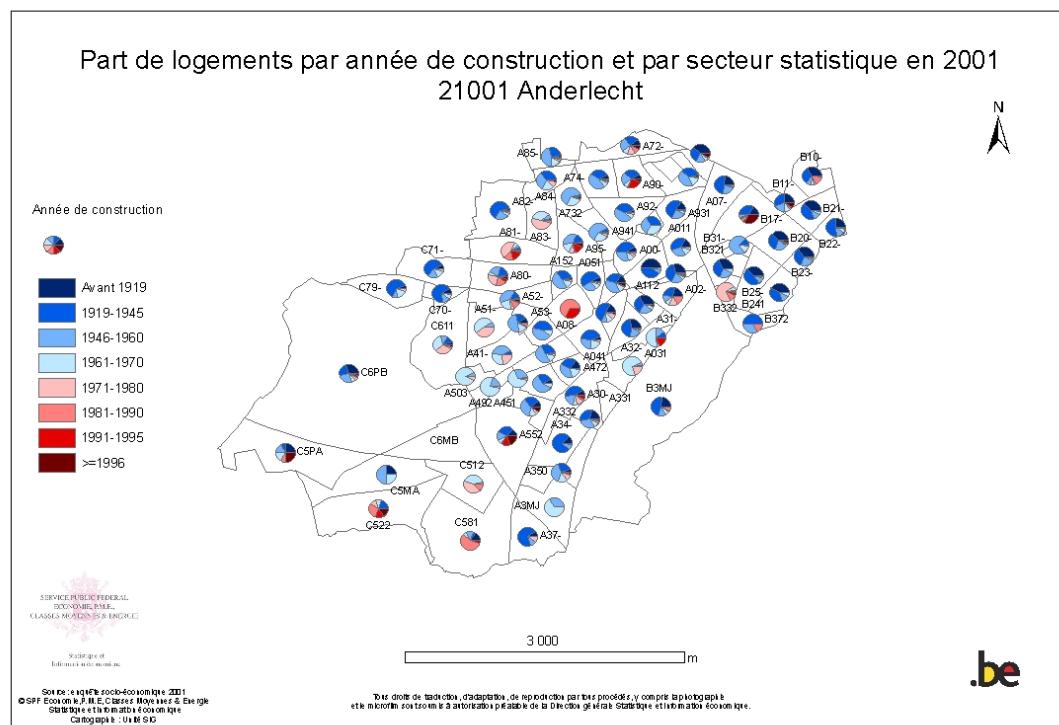
7.1. Secteurs statistiques comme aide à la décision

7.1.1. Secteurs statistiques comme aide à la décision et à la définition de politique pour les décideurs locaux

La première finalité du découpage en secteurs statistiques est de fournir aux décideurs, aménageurs ou autres acteurs locaux des informations socio-économiques à un niveau plus fin que le niveau communal comme aide à la décision. Les données disponibles concernent la population, les logements et les revenus des ménages.

A titre d'exemple, à la demande de la commune d'Anderlecht, nous avons réalisé, une carte illustrant l'âge des logements par secteur statistique (Fig. 13).

Figure 13. Carte des logements réalisée à la demande de la commune d'Anderlecht



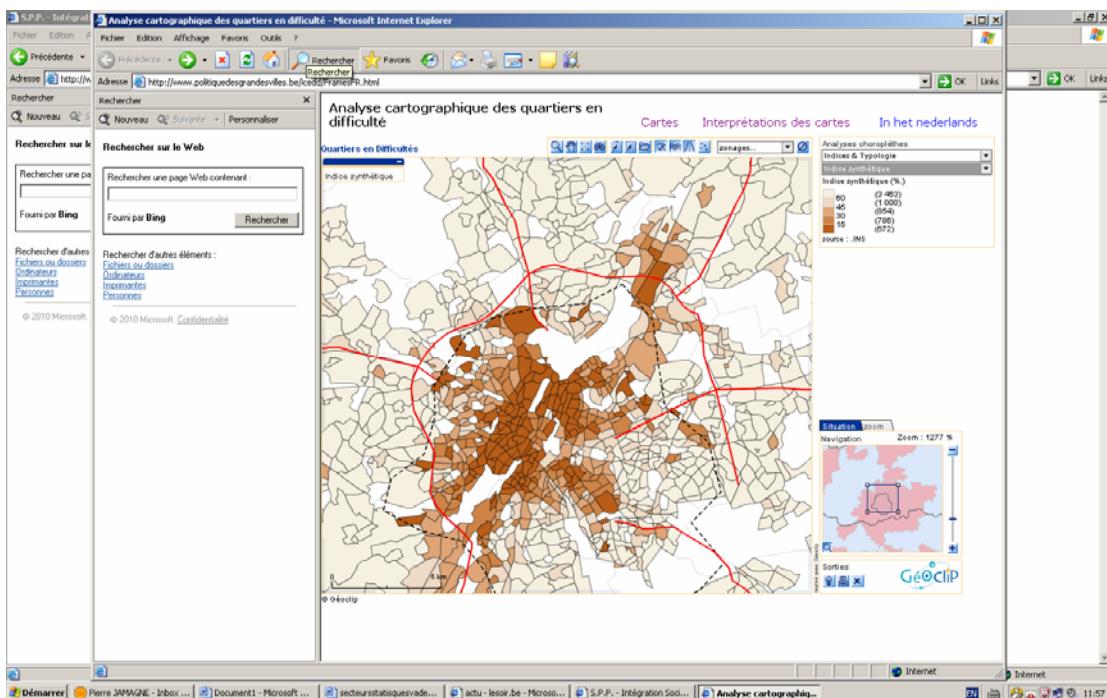
Secteurs statistiques

La Ville de Gand collecte et met à jour les données produites au niveau des secteurs statistiques pour aider à la définition, la planification et l'évaluation de ses politiques en matière urbaine. Par exemple, les données démographiques concernant les enfants en bas âge sont utilisées pour décider des nouvelles implantations ou de l'extension des infrastructures existantes dans l'enseignement primaire.¹⁶

7.1.2. Analyse des quartiers en difficulté dans le cadre de la politique des grandes villes

L'administration fédérale qui a la politique des grandes villes dans ses attributions¹⁷ a réalisé une analyse pour identifier les quartiers en difficulté des 17 grandes villes belges (Fig.14). Cette analyse fait l'objet d'un atlas intitulé « Analyse Dynamique des Quartiers en Difficulté » publié en 2006¹⁸. Cette analyse est basée essentiellement sur les données par secteurs statistiques recueillies à l'occasion de l'enquête socio-économique de 2001. Un indicateur synthétique a été calculé et une typologie des quartiers en difficulté a été établie. Cet indicateur est entre autres utilisé pour alléger la fiscalité de certains quartiers défavorisés et pour décider de l'éligibilité de quartiers en vue de la réalisation de projets financés par la Politique des grandes Villes.

Figure 14. Analyse des quartiers en difficulté et secteurs statistiques



(<http://www.politiquedesgrandesvilles.be/icedd/FramesFR.html>)

¹⁶ Communication orale, Ville de Gand.

¹⁷ SPP Intégration Sociale, Service Politique des grandes Villes.

¹⁸ C. Vandermotten et al. Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges. Politique des grandes villes. 2006.

Secteurs statistiques

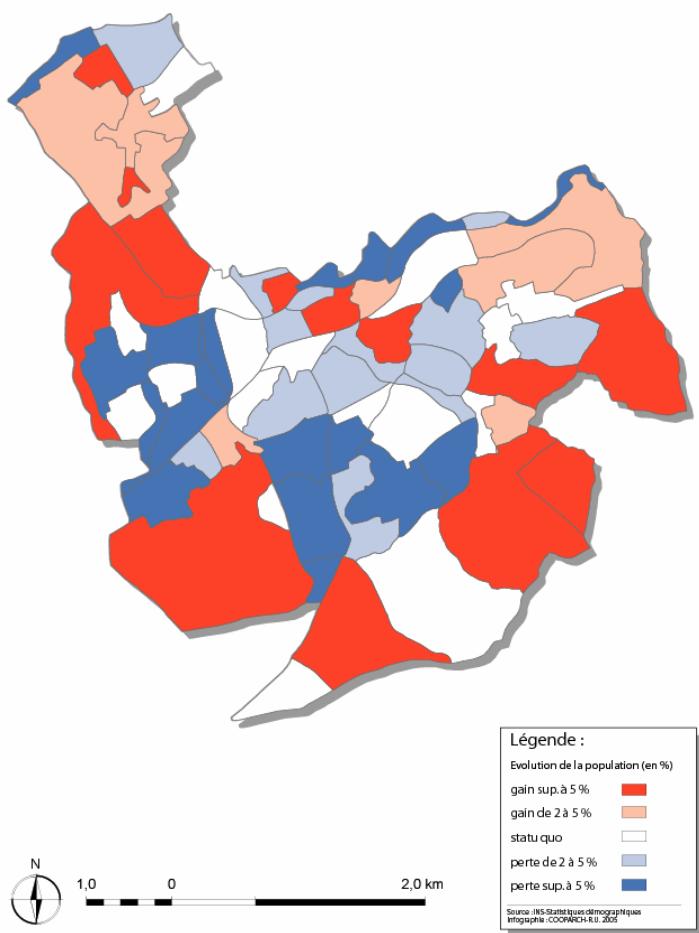
7.1.3. Secteurs statistiques et planification

Les données de la DGSIE¹⁹ au niveau des secteurs statistiques sont reprises comme élément de diagnostic dans plusieurs plans communaux de développement, dans des schémas de structure en Wallonie (Fig. 15) ainsi que dans les contrats de quartiers, les plans particuliers d'affectation du sol²⁰ et les plans communaux de développement en Région bruxelloise. A titre d'exemple, le plan communal de développement de la commune de Stoumont, en province de Liège, reprend la composition de la population, les revenus des ménages et l'âge des logements par secteur statistique.²¹

En région flamande, les données par secteur statistique sont utilisées pour illustrer la situation socio-économique actuelle dans les plans de structure (gemeentelijk ruimtelijk structuurplan), les plans de développement du logement (woonbeleidsplan)²² (tableau 6). A titre d'exemple, le plan de structure de Gand reprend les données par secteur statistique pour établir la situation démographique et l'état des logements.²³

Figure 15. Extrait du schéma de structure de Verviers : évolution de la population par secteur statistique²⁴

Verviers - Evolution de la population 1991 - 2000



¹⁹ Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie.

²⁰ Ville de Bruxelles. PPAS « Pacheco ». Rapport sur les incidences environnementales. Chapitre 2. Domaine économique et social. 2010.

²¹ GREOA asbl. Commune de Stoumont. Plan communal de développement rural, 2009.

²² Gemeente Ledegem. Woonbeleidsplan 2008-2013.

²³ Stad Gent. Ruimtelijk structuurplan. Kaarten, 2001.

²⁴ Ville de Verviers. Cooparch-R.U. Schéma de structure communal. Analyse de la situation de fait et de droit. 2005.

Secteurs statistiques

Tableau 6. Extrait du plan de politique du logement de Ledegem²⁵

Sector		W	W%	GC	BJ
A01	Sint-Eloois ter Hulst	252	7,80%	30,60%	30,20%
A03	Provinciebaan	165	5,10%	26,70%	23,00%
C01	Stenen Stampkot	179	5,50%	24,60%	42,50%
LEDEGEM		3.232		22,50%	29,70%

7.1.4. Secteurs statistiques et études d'incidence

Les données par secteur statistique peuvent être utilisées pour mesurer l'impact de mesures prises en matière de politique urbaine. Ainsi, l'IGEAT²⁶ a utilisé les données par secteur statistique du recensement de 1991 pour établir les mouvements de population à l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale résultant des politiques de rénovation urbaine²⁷. Les études d'incidence des plans communaux d'aménagement et des nouveaux lotissements ont recours aux données par secteurs statistiques pour établir la situation socio-démographique existante des zones d'aménagement²⁸.

7.1.5. Secteurs statistiques et géomarketing

L'IGEAT (ULB) effectue périodiquement des typologies des secteurs statistiques utilisées à des fins de géomarketing²⁹. Ces typologies sont utilisées par des entreprises.

Des sociétés spécialisées dans le geomarketing utilisent les données par secteur statistique pour estimer la demande potentielle pour un marché en un lieu donné, pour déterminer le potentiel de produits et magasins, la localisation de clients potentiels ou la localisation de nouvelles implantations.

Pour ses envois « toutes-boîtes », c'est-à-dire non personnalisés, bpost (La Poste) a développé l'application « Distripost ». Cette application accessible sur internet permet aux clients de sélectionner des quartiers cibles sur base de leur localisation ou sur base de critères socio-démographiques (Fig.16). Les quartiers de Distripost sont les secteurs statistiques de la DGSIE³⁰.

²⁵ W= nombre de logements ; GC = pas de confort (% logements sans petit confort) ; BJ = année de construction (% de logements construits avant 1946)

²⁶ Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, ULB.

²⁷ Mathieu Van Crikingen. Les Impacts sociaux de la rénovation urbaine à Bruxelles : analyse des migrations intra-urbaines. 2003, IGEAT, ULB.

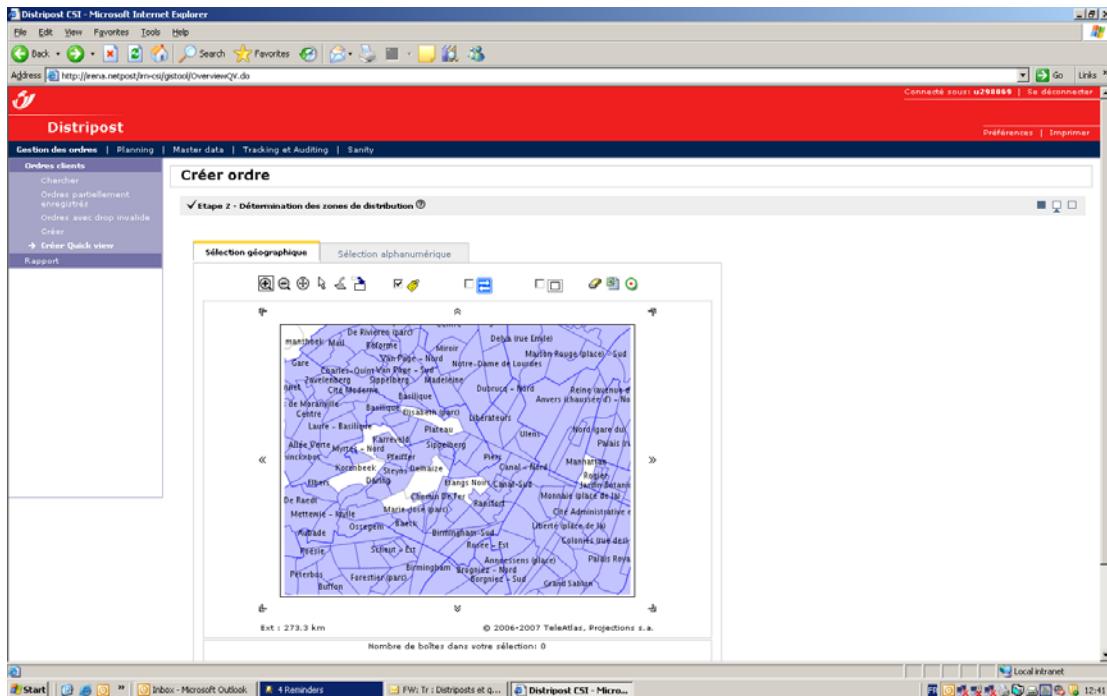
²⁸ Commune de Chaudfontaine. PCA « Mehagne 2 ». Rapport sur les incidences environnementales. 2008.

²⁹ <http://www.ulb.ac.be/rech/inventaires/unites/ULB538.html>.

³⁰ La Poste. Distripost. Guide d'utilisation. Sans date.

Secteurs statistiques

Figure 16. Pour ses opérations toutes-boîtes, bpost (La Poste) a développé une application internet qui permet à ses clients de sélectionner des secteurs statistiques cibles



7.1.6. Secteurs statistiques et sécurité

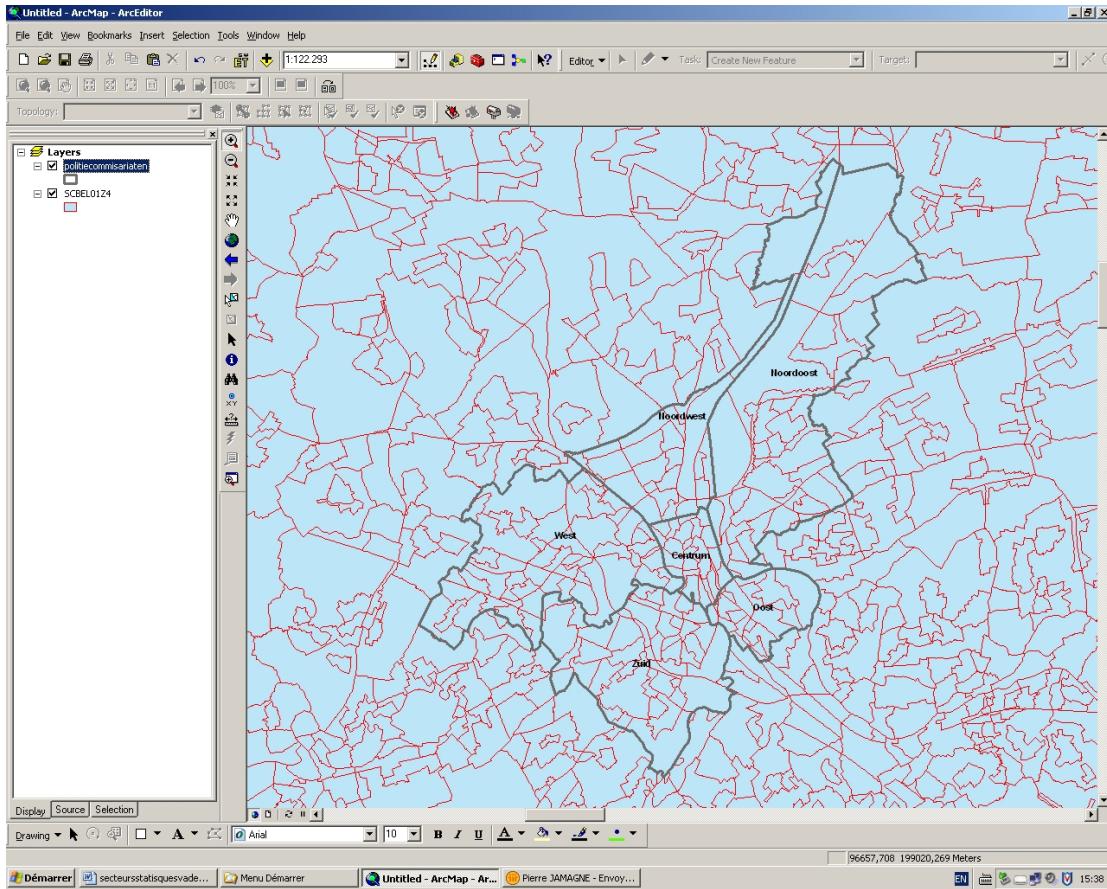
La Police fédérale utilise le découpage en secteurs statistiques pour produire ses propres statistiques sur la criminalité et les mettre en rapport avec les données socio-économiques. Ces statistiques lui permettent de définir ses politiques de prévention et d'intervention au niveau des quartiers.

La politique d'intervention du service de police de la Ville de Gand est déterminée sur base de données du SPF Economie ainsi que sur ses propres données collectées au niveau des secteurs statistiques. Les interventions et les équipes sont organisées par «commissariaat». Un «commissariaat» est composé d'un ensemble de secteurs statistiques³¹ (Fig. 17).

³¹ Service de Police de la Ville de Gand. Communication orale.

Secteurs statistiques

Figure 17. Le découpage de Gand en 6 grands «commissariaten».



7.2. Secteurs statistiques et système d'information

7.2.1. Introduction

Les systèmes d'information peuvent être utilisés comme aide à la décision, mais ils ont pour vocation première la diffusion de l'information.

7.2.2. Des systèmes d'information développés chez des clients extérieurs

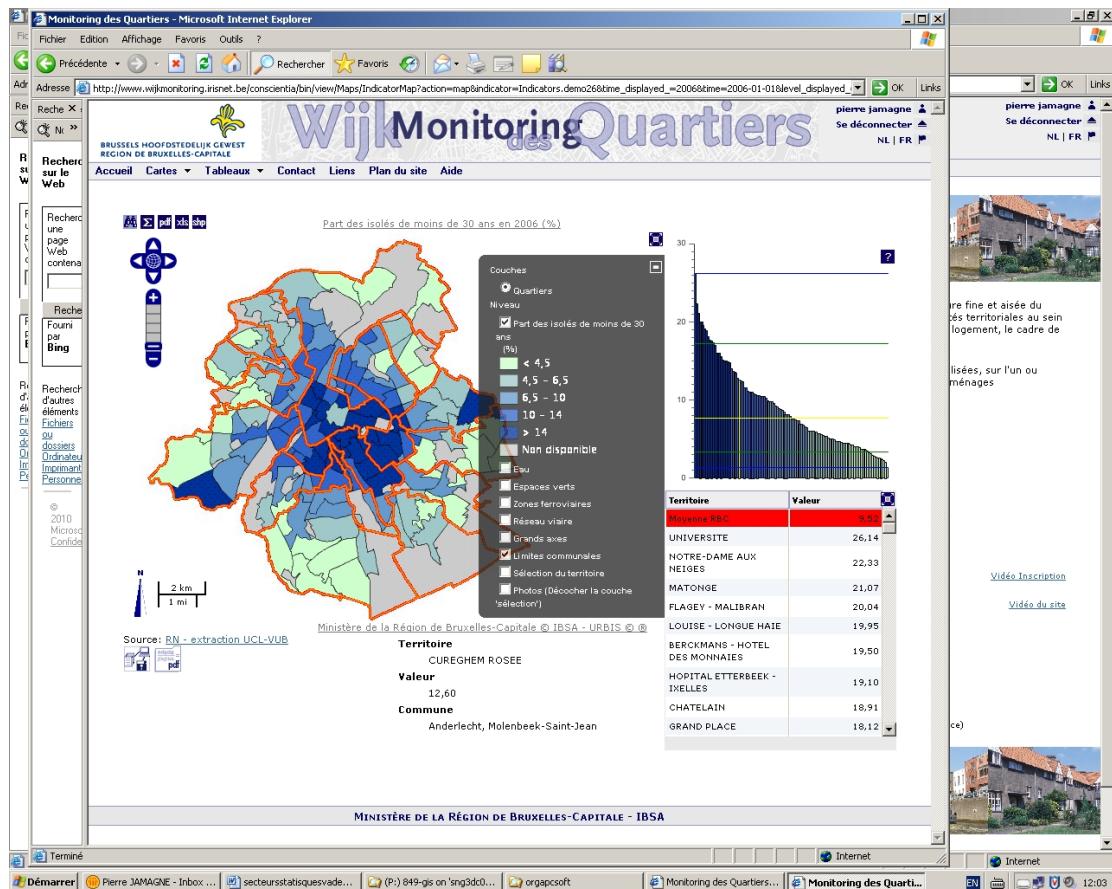
7.2.2.1. Des systèmes d'information et des observatoires des quartiers basés sur les secteurs statistiques et consultables en ligne.

Des villes et des administrations régionales ont mis sur pied ou développent des **systèmes d'information** consultables par internet librement ou moyennement une autorisation. Ces systèmes d'information sont aussi des outils pour aider à la décision et pour évaluer l'impact des politiques sur les quartiers (monitoring).

La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a mis sur pied un système d'information urbain appelé « Monitoring des quartiers » consultable en ligne moyennement autorisation (Fig.18). Les quartiers sont constitués par le regroupement de secteurs statistiques. 145 quartiers couvrent le territoire de la région bruxelloise et leurs données sont présentées sous forme de cartes ou de tableaux. Ces données sont obtenues par le regroupement des données par secteur statistique du SPF Economie. On y trouve aussi d'autres thématiques comme la mobilité ou le domaine socio-culturel, issues d'autres sources que le SPF Economie.

Secteurs statistiques

Figure 18. Le monitoring des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :



(<http://www.wijkmonitoring.irisnet.be/conscientia/bin/view/Main>)

L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale³² et la Commission Communautaire française (COCOF)³³ ont réalisé et mis en ligne sur leur site web des dossiers présentant chaque commune. Destinés aux décideurs et acteurs locaux, ils sont illustrés par des données au niveau des secteurs statistiques.

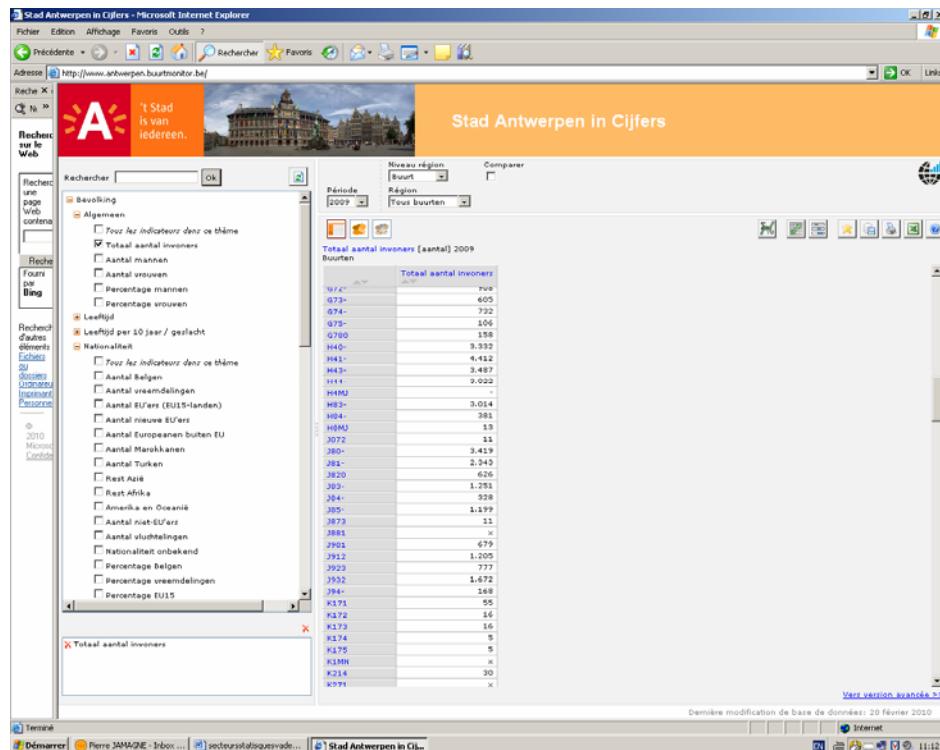
La Ville d'Anvers développe aussi son propre système d'information urbain des quartiers appelé « buurtmonitor ». Il est accessible à tous via l'adresse internet <http://www.antwerpen.buurtmonitor.be/> (Fig.19). Des données du SPF Economie et d'autres données y sont présentées pour plusieurs niveaux géographiques dont les secteurs statistiques du SPF Economie. Elles sont présentées sous forme de tableaux, de graphiques et éventuellement sous forme de carte thématique.

³² http://www.observatbru.be/documents/graphics/fiches-communales/2006/01_anderlecht_fr.pdf.

³³ http://www.cocofirisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/IGEAT_F_Uccle.

Secteurs statistiques

Figure 19. Le système d'information de la Ville d'Anvers



accessible à l'adresse <http://www.antwerpen.buurtmonitor.be/>

La Ville de Namur dispose depuis fin 2008 de son système d'information urbain accessible moyennant autorisation à l'adresse <http://cytisenamur.gedap.be/>. Les quartiers namurois sont le résultat du regroupement de secteurs statistiques (Fig.21).

La Ville de Gand a mis en ligne dans le courant de 2010 un système d'information accessible à tous les internautes et comprenant un outil de cartographie interactive et des données par secteur statistique du SPF Economie (<http://www.gent.be/gentincijfers>).

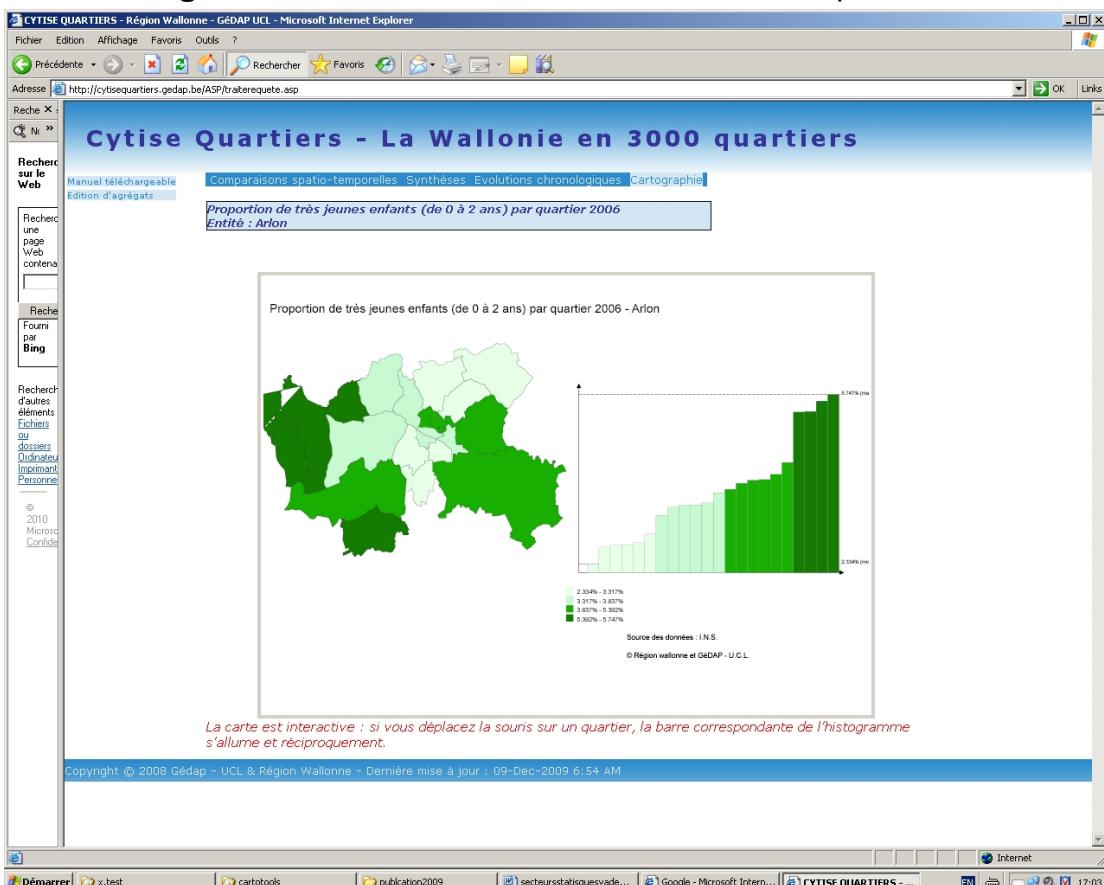
Toutes les communes et villes de Wallonie et les internautes peuvent moyennant un mot de passe avoir accès à l'application Cytise quartiers développée par le GéDAP³⁴ de l'UCL³⁵ pour la Région wallonne (Fig.20). Il s'agit d'un système d'information infra-communal qui met à disposition de chaque administration communale et autres utilisateurs des informations socio-économiques sur les quartiers des communes. Les quartiers de Cytise sont un regroupement de secteurs statistiques selon une série de critères scientifiques. Les données statistiques sont dérivées des données du SPF Economie. Une des principales spécificités de Cytise est de permettre des comparaisons d'indicateurs dans l'espace et dans le temps. Cytise quartiers permet à l'internaute de faire des comparaisons d'indicateurs d'un quartier dans le temps, des comparaisons avec d'autres quartiers ou communes, et aussi de réaliser des cartes thématiques.

³⁴ Groupe d'Etude de Démographie appliquée.

³⁵ <http://www.cytise.be>.

Secteurs statistiques

Figure 20. Les communes de Wallonie et leurs quartiers

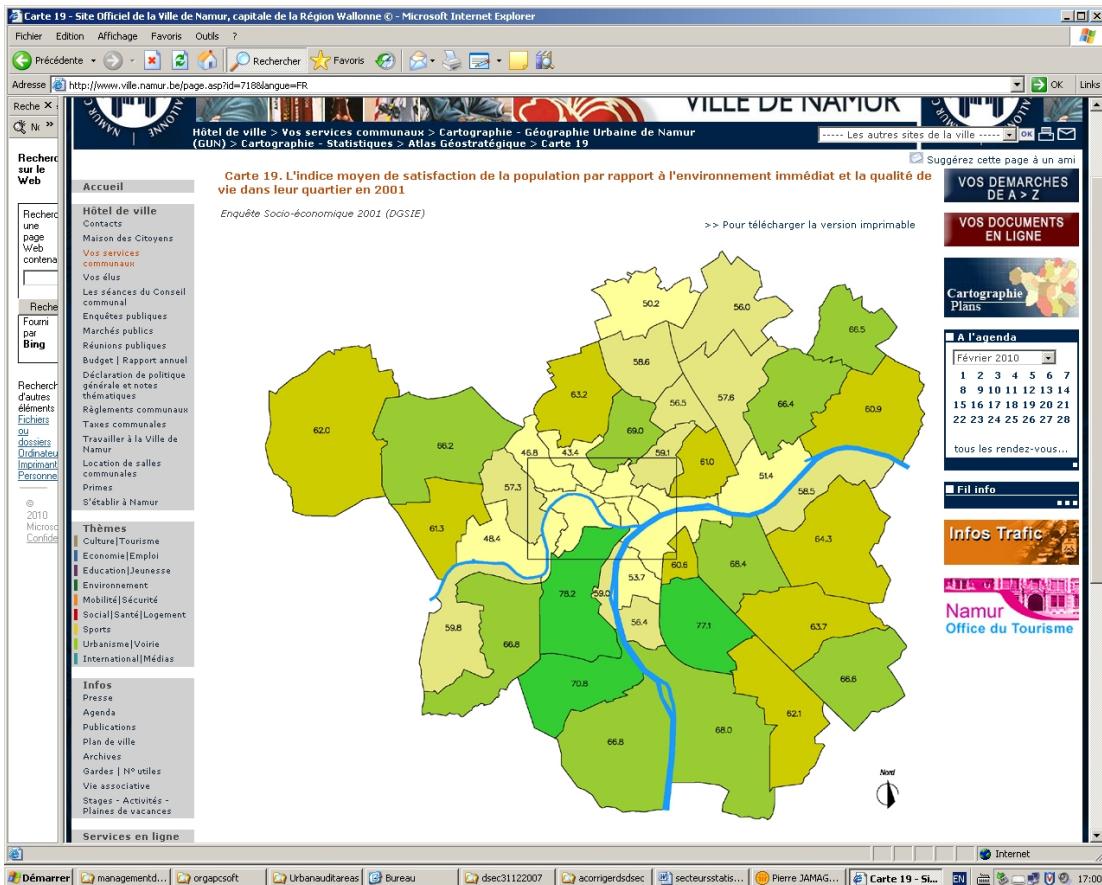


sur le site www.cytise.be

La Ville de Namur a réalisé avec l'aide du GéDAP un atlas géostatistique de ses quartiers à partir des données collectées au niveau des secteurs statistiques par le SPF Economie. Les quartiers sont constitués d'une somme de secteurs statistiques (Fig.21). L'atlas géostatistique de Namur est accessible sur le site <http://www.ville.namur.be/page.asp>.

Secteurs statistiques

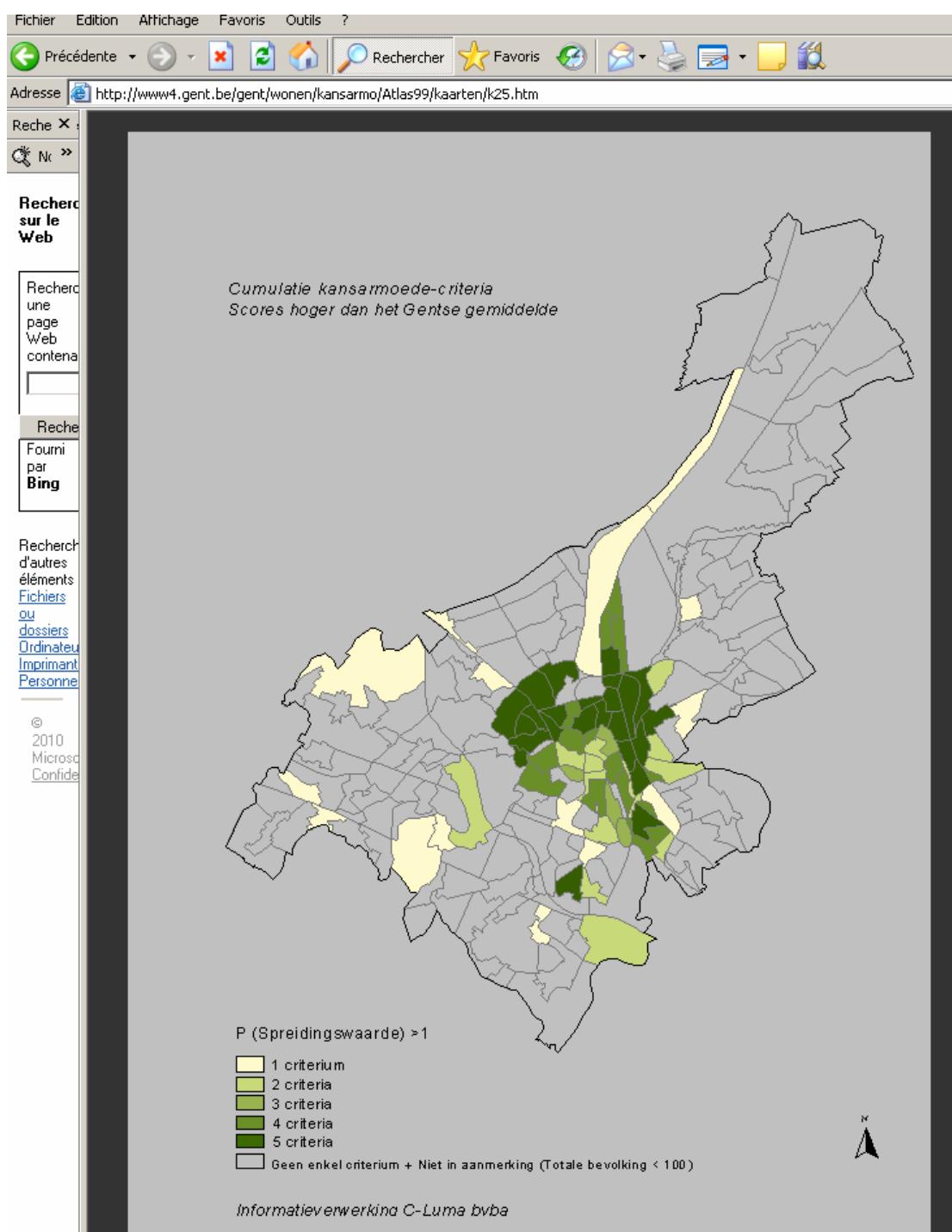
Figure 21. Les quartiers de l'atlas géostatistique de la Ville de Namur sont une agrégation de secteurs statistiques



Dans un atlas publié en 1999, la **Ville de Gand** présente une analyse de la précarité sur son territoire. L'analyse territoriale est basée sur le découpage en secteurs statistiques et sur des données statistiques disponibles à ce niveau géographique. Elle aboutit à une cartographie de la précarité par secteur statistique (Fig.22). La publication est accessible sur le site <http://www4.gent.be/gent/wonen/kansarmo/Atlas99>.

Secteurs statistiques

Figure 22. Carte exprimant la précarité dans la ville de Gand par secteur statistique (1999)



Secteurs statistiques

7.2.2.2. Secteurs statistiques dans les systèmes d'information géographique des administrations régionales

Le découpage en secteurs statistiques est intégré dans les bases de données géographiques Mercator de l'administration flamande et Urbis de la Région bruxelloise. Elles sont accessibles à leurs fonctionnaires via intranet. Urbis est aussi mise à disposition des 19 communes bruxelloises.

La Vlaamse Maatschappij voor Sociale Woning (VMSW) a développé une application qui permet via l'adresse, de déterminer le secteur statistique d'une parcelle ou d'un terrain à bâtir et si ce secteur statistique est localisé dans une zone à bâtir, une zone de rénovation de l'habitat, une zone où s'applique le droit de préachat ou encore une zone qui donne droit à des réductions d'impôt pour des travaux de rénovation de l'habitat³⁶ (Fig. 23).

Figure 23. Application pour déterminer le secteur statistique d'une parcelle ou d'un terrain à bâtir et son statut via une adresse

The screenshot shows a Windows Internet Explorer window with the title bar 'VMSW - professional - voorkooprecht - interactief - Windows Internet Explorer'. The address bar contains the URL 'http://www.vmsw.be/vpp/voorkoeprechtdienst.asp?GemeenteID=1111&Straatnaam=duboisstraat'. The page content includes a warning message about the page's status as non-juridical information from the Flemish Government. It features a search form with fields for 'Kies gemeente:' (set to ANTWERPEN), 'Straat (beginletter(s) volstaan):' (set to 'duboisstraat'), and a 'Opzoeken' button. Below the form is a legend table:

Wvern:	Woonvernieuwingengebied
Vkoop:	Recht van Voorlop volgens Vlaamse Wooncode van toepassing - Toelichting
PosGB:	Belastingsvermindering voor werken van renovatie in zones voor positief grootstedelijk beleid - Toelichting
Wbouw:	Woningbouwgebied

Below the legend is a table titled 'ANTWERPEN => NISnr : 11002 - Kernstad : Ja - Randstad : Nee' showing data for 'DUBOISSTRAAT' (straatnr 0001 and 0002). The table columns are Ligging, Straatnaam, Beginnr, Eindnr, Buurtcode, Statistische sector, Wbouw, Wvern, Vkoop, and PosGB. The data shows that both addresses are located in the 'DUBOISSTRAAT (NOORDWIJK)' sector, fall under 'Wbouw' and 'Vern', and are subject to 'Vkoop'.

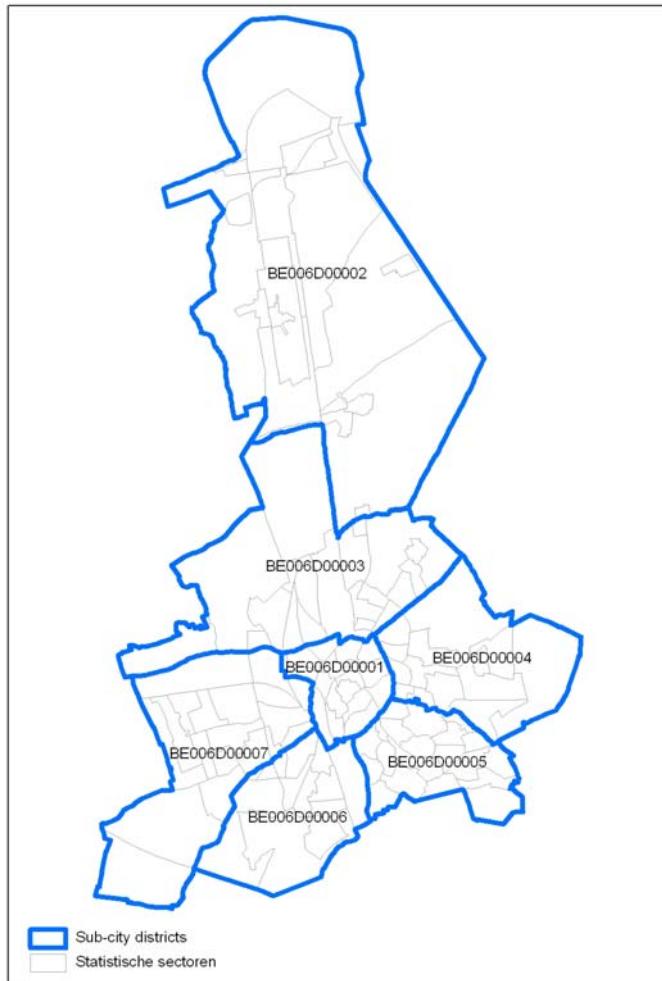
7.2.2.3. Utilisation des secteurs statistiques pour l'audit urbain de la Commission européenne

La Commission européenne collecte, au travers de son office statistique (Eurostat), une série de variables sur une sélection de grandes villes de l'Union européenne, afin de mesurer l'impact de ses politiques d'aide. C'est l'audit urbain. Une partie des données est collectée au niveau des districts urbains. Ces derniers sont le résultat du regroupement des secteurs statistiques en unités territoriales de plus grande taille selon des critères imposés par Eurostat (Fig. 24).

³⁶ <http://www.vmsw.be> : option professionelen, option voorkooprecht.

Secteurs statistiques

Figure 24. Districts urbains de Bruges. Les districts urbains de l'audit urbain d'Eurostat résultent d'un regroupement de secteurs statistiques



7.2.3. Système d'information du SPF Economie

7.2.3.1. Valorisation des données de l'Enquête socio-économique 2001

Le SPP Politique scientifique fédérale a financé des équipes universitaires pour l'exploitation des données de l'Enquête socio-économique 2001 (programme Atlas)³⁷. Une partie des analyses sont réalisées au niveau des secteurs statistiques. Les résultats font l'objet de publications accessibles sur le site du SPF Economie³⁸.

³⁷ <http://www.belspo.be/belspo/fedra/prog.asp?l=fr&COD=AT>.

³⁸ http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/enquetes_et_methodologie/les_monographies_de_l_enquete_socio-economique_2001.jsp.

Secteurs statistiques

7.2.3.2. Secteurs statistiques et statistiques pour les anciennes communes

Les tableaux statistiques de la DGSIE par secteur statistique reprennent les statistiques par ancienne commune ou par groupe d'anciennes communes (voir annexe 6). Ceci est possible parce que le découpage actuel de la Belgique en secteurs statistiques correspond à une partition des communes telles que nous les connaissons aujourd'hui mais aussi à une partition des communes d'avant la fusion de 1976. En conséquence, il est possible d'établir les données statistiques pour le territoire des anciennes communes à partir des secteurs statistiques qui les constituent. En règle générale, la lettre en sixième position dans le code du secteur statistique correspond à une ancienne commune et tous les secteurs statistiques d'une même ancienne commune ont la même lettre en sixième position³⁹. Cependant, dans certaines communes comme Namur, Tournai, une même lettre en sixième position est reprise pour plusieurs anciennes communes parce que l'alphabet ne comptait pas suffisamment de lettres pour en attribuer à chaque commune⁴⁰. Certaines anciennes communes ont été partagées entre deux nouvelles communes. Dans ce cas, les statistiques présentées en regard de cette ancienne commune sont une approximation⁴¹.

7. 3. Secteurs statistiques pour des thématiques bien déterminées

7.3.1. Thématique de clients extérieurs

7.3.1.1. Des études d'impact du bruit

En vertu de la législation VLAREM⁴², le Laboratoire d'Acoustique et de Physique de la KUL détermine annuellement le nombre d'habitants potentiellement gênés par les émissions de bruit dues aux activités de l'aéroport de Bruxelles-national pour le compte de Brussels International Airport Company (BIAC). La population potentiellement gênée est déterminée au moyen du découpage en secteurs statistiques et des données démographiques associées⁴³ (Fig. 25).

³⁹ Par exemple, l'ancienne commune d'Amonines dans la commune d'Erezée est composée de l'ensemble des secteurs statistiques ayant la lettre B en sixième position, l'ancienne commune de Mormont est composée de l'ensemble des secteurs statistiques ayant la lettre D en sixième position (voir tableau 9).

⁴⁰ Par exemple, « 92094 L » représente les anciennes communes de Vedrin et Daussoux dans l'actuelle commune de Namur.

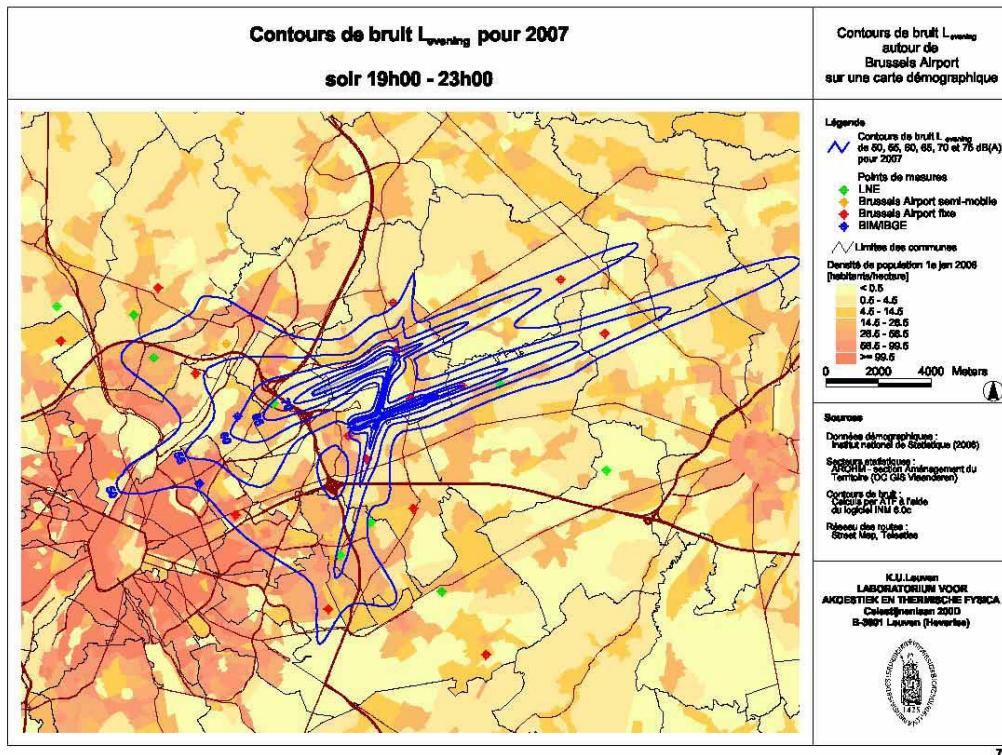
⁴¹ Par exemple, la plus grande partie de l'ancienne commune de Soy a rejoint la nouvelle commune d'Erezée tandis que la partie restante a rejoint la commune de Hotton. Pour établir les statiques pour l'ancienne commune de Soy, il faudrait ajouter les données des secteurs A400 et A492 de la commune de Hotton (voir tableau 10). Pour établir les statistiques de l'ancienne commune de Hotton, il faudrait en soustraire ces secteurs.

⁴² Réglementation de la Région flamande au sujet des permis d'environnement.

⁴³ Ir G. Geentjens, 2008. Contours de bruit autour de Brussels Airport pour l'année 2007.

Secteurs statistiques

Figure 25. Cartographie du bruit autour de l'aéroport de Bruxelles national avec en fond, la densité de population par secteur statistique (G. Geentjens, 2008)



La Société Wallonne des Aéroports (SOWAER) a fait procéder à un relevé des niveaux sonores par quartier autour des aéroports de Liège et Charleroi. Les quartiers de la SOWAER sont définis sur base du découpage en secteurs statistiques⁴⁴.

Dans le cadre de la lutte contre le bruit, l'Institut Bruxellois de la Gestion de l'Environnement (IBGE) a déterminé pour l'année 2006, l'exposition de la population bruxelloise au bruit à partir des chiffres de population par secteurs statistiques⁴⁵.

NoMo⁴⁶, une association de la société civile, a estimé en 2003 le chiffre de la population bruxelloise survolée par la voie aérienne qui suit le canal en se basant sur le chiffre de population par secteur statistique⁴⁷ (Fig.26).

⁴⁴ Société wallonne des aéroports. 2009.

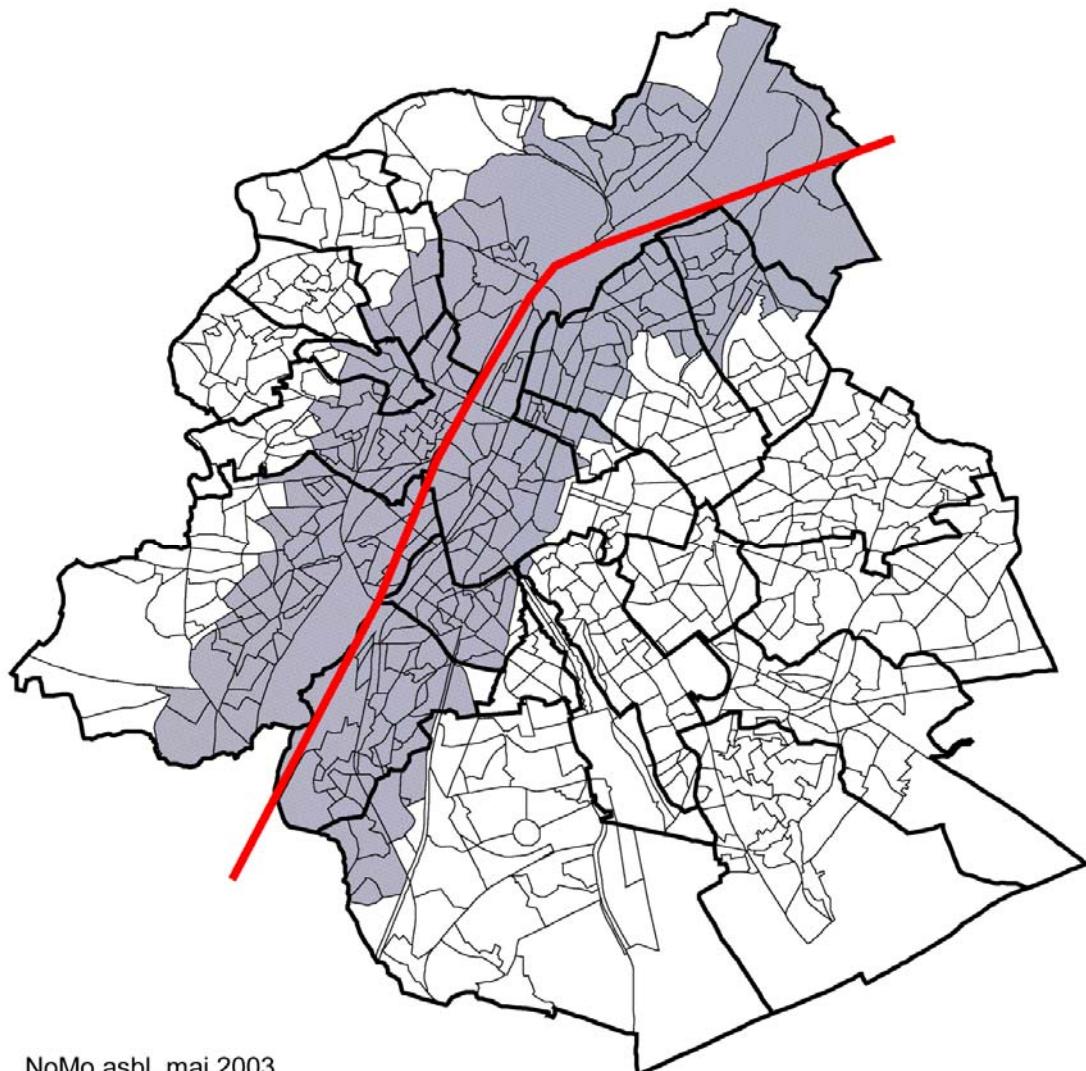
⁴⁵ Marie Poupé, communication orale. 2010.

⁴⁶ Association représentant les non motorisés.

⁴⁷ Asbl NoMo. 2003

Secteurs statistiques

Figure 26. L'asbl NoMo a identifié les secteurs statistiques bordant la voie aérienne qui survole le canal à Bruxelles



7.3.1.2. Cartographie de l'énergie par quartier

Les données recueillies sur le type de logement et le mode de chauffage au niveau des secteurs statistiques⁴⁸ ont été utilisées par l'IBGE⁴⁹ pour ventiler par quartier la consommation énergétique liée au chauffage des logements, ainsi que les émissions de CO₂ de la Région de Bruxelles-Capitale. Les quartiers sont un regroupement de secteurs statistiques⁵⁰ (Fig. 27).

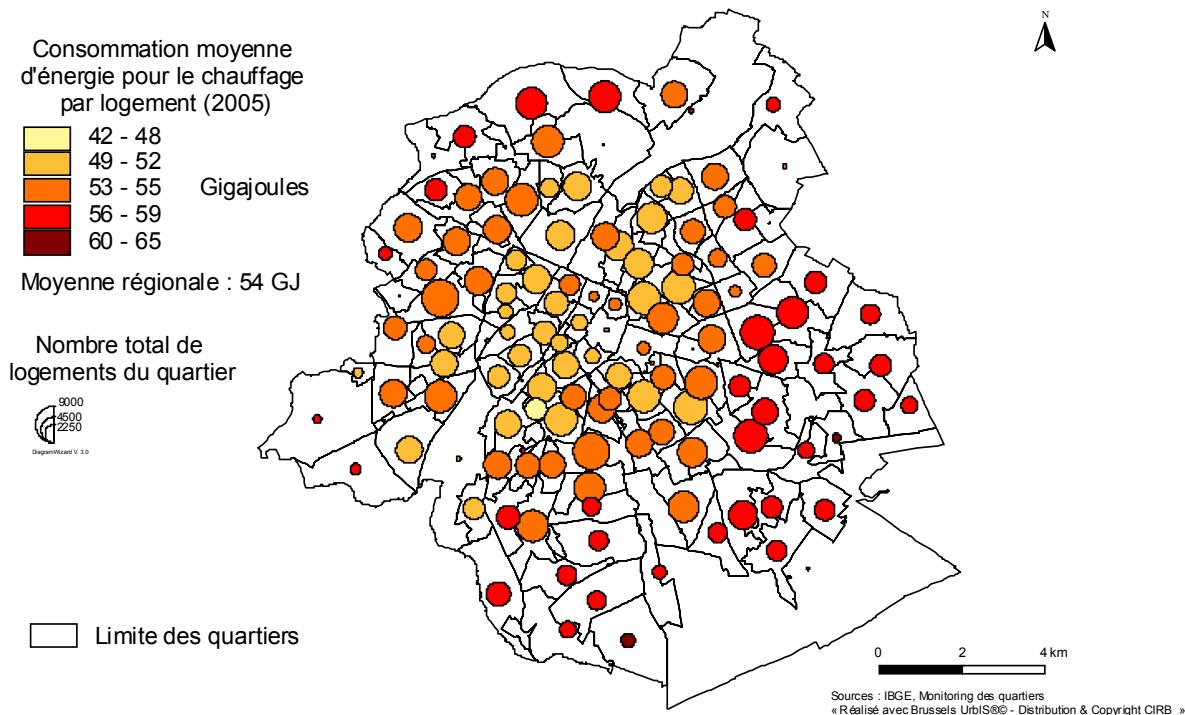
⁴⁸ A l'occasion de l'enquête socio-économique 2001.

⁴⁹ Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

⁵⁰ IBSA. Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-capitale. Avril 2008.

Secteurs statistiques

Figure 27. Consommation moyenne d'énergie pour le chauffage par logement et par quartier en 2005 en région bruxelloise (IBGE)



7.3.1.3. Secteurs statistiques pour aider à la détermination des dessertes des transports en commun

Les sociétés des Transports en Commun de Wallonie (TEC) et la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) utilisent des données par secteurs statistiques comme aide à leur politique de transport. En particulier la STIB a développé une méthodologie, à partir des données socio-économiques (population / activités diverses / écoles) par secteurs statistiques afin de déterminer les zones de génération et d'attraction de mobilité et in fine les itinéraires, les arrêts et les pôles de correspondance⁵¹. Les chiffres de population par secteur statistique sont un des éléments utilisés comme argument pour déterminer la localisation des arrêts de tram dans l'étude portant sur l'extension du tram exploité par De Lijn⁵² à la Côte belge.⁵³

7.3.1.4. Secteurs statistiques, bassins hydrographiques et assainissement des eaux usées

Dans le cadre de contrats de rivière, qui ont pour objectif la restauration des cours d'eau en Région wallonne, le chiffre de population par secteur statistique est utilisé pour estimer la population des bassins et sous-bassins hydrographiques⁵⁴ (Fig. 28).

⁵¹ Patrick Frenay. STIB. Communication orale.

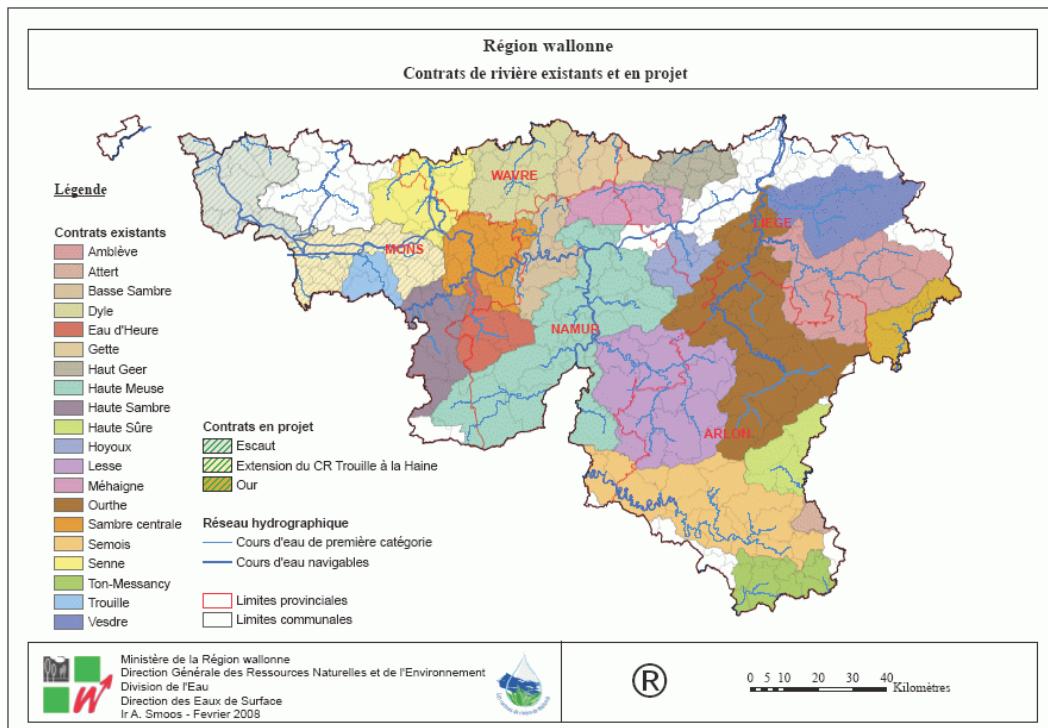
⁵² La Société flamande des Transports en commun.

⁵³ Jonas Vanneste. Bureau Urbanisme. Communication.

⁵⁴ Circulaire ministérielle du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne. Moniteur belge du 25.04.2001.

Secteurs statistiques

Figure 28. Les secteurs statistiques sont utilisés pour estimer le chiffre de population des bassins et sous-bassins versant en Wallonie



Dans le cadre des plans d'assainissement des eaux usées par sous-bassin hydrographique en Wallonie (PASH), les secteurs statistiques sont utilisés pour déterminer le chiffre de population des différents régimes d'assainissement et des zones d'influence des stations d'épuration au sein des agglomérations⁵⁵.

7.3.1.5. Secteurs statistiques et santé

Les Mutualités chrétiennes ont développé une méthodologie utilisant les statistiques fiscales produites au niveau des secteurs statistiques pour mettre en évidence les inégalités sociales en matière de santé⁵⁶. Cette méthodologie peut être reproduite chaque année. Une étude de faisabilité de l'utilisation des données de l'agence intermutualiste (IMA) est en cours avec pour objectif la construction d'indicateurs de l'état de la santé de la population bruxelloise au niveau des secteurs statistiques⁵⁷.

⁵⁵ Société Publique de gestion de l'eau. Analyse des 15 plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) approuvés par le Gouvernement wallon. Situation au 15 juin 2006.

⁵⁶ Education Santé, n°241. Les inégalités sociales en matière de santé en Belgique chiffrées avec précision. 2009.

⁵⁷ Etude commandée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.
(<http://www.observatbru.be/documents/projets/projets-en-cours-sante.xml>).

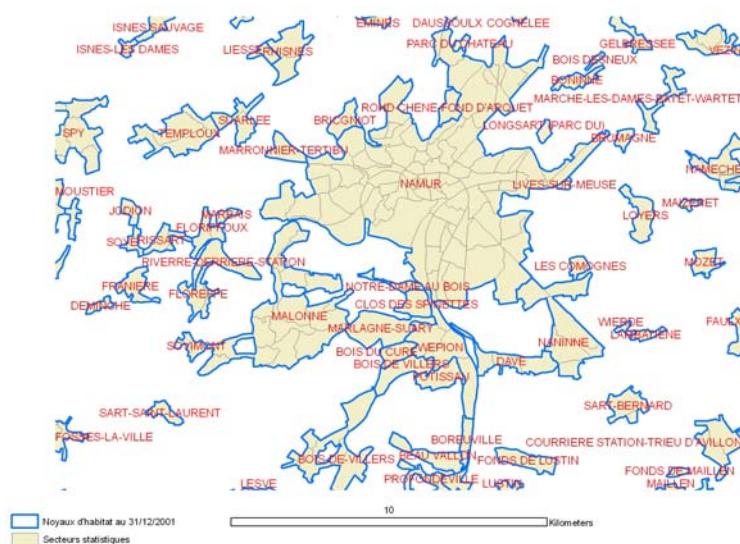
Secteurs statistiques

7.3.2. Thématique du SPF Economie

7.3.2.1. Secteurs statistiques pour la détermination des noyaux d'habitat

Depuis 1970, des équipes universitaires exploitent pour l'INS le découpage en secteurs statistiques et leur chiffre de population pour établir la liste et le périmètre des noyaux d'habitat⁵⁸(Fig. 29). Un règlement européen de 2009 impose aux Etats Membres à partir du recensement 2011, de répartir les effectifs des unités administratives par taille de localités⁵⁹. Pour la Belgique, une des options consisterait à assimiler les localités à ces noyaux d'habitat définis sur base des secteurs statistiques.

Figure 29. Noyaux d'habitat et secteurs statistiques qui les composent dans la région de Namur



7.3.2.2. Base de sondage pour les enquêtes

Afin de minimiser les déplacements des enquêteurs, les enquêtes de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) utilisent comme unité de tirage intermédiaire l'unité géographique appelée section statistique, qui est un regroupement de secteurs statistiques. Dans un premier temps, les sections statistiques sont tirées de manière aléatoire. Les ménages à interroger sont ensuite tirés au hasard dans chaque section sélectionnée. La sélection des unités géographiques est réalisée une fois par trimestre pour l'enquête sur les forces du travail (LFS) et une fois par an pour l'enquête sur le budget des ménages (HBS). Les unités géographiques ont été tirées une fois pour toute lors du lancement de l'enquête sur les revenus et conditions de vie (SILC).⁶⁰

⁵⁸ E. Van Hecke et al. 2009; Institut National de Statistique, 1975.

⁵⁹ Règlement (ce) no 1201/2009 de la Commission européenne.

⁶⁰ Jean-Marie Dawagne. DGSIE. Bureau Méthodologie. Communication orale, 2010.

Secteurs statistiques

7. 4. Divers

7.4.1. Secteurs statistiques et travaux d'étudiants

Des étudiants de l'enseignement secondaire utilisent le découpage en secteurs statistiques et les données associées pour réaliser des études détaillées sur une commune de leur choix⁶¹. Des travaux de fin d'études universitaires ont aussi recours aux données par secteurs statistiques⁶².

7.4.2. Revente des secteurs statistiques par des tiers

Plusieurs sociétés privées ont conclu un accord avec le SPF Economie pour la rediffusion vers des tiers du fichier graphique des secteurs statistiques.

⁶¹ C. Naert. Stad en samenleving. Project 5de humane Wetenschappen.

⁶² Mathias Dobbels. Naar een duurzame ruimtelijke visie voor de kanaalzone Roeselaere-Leye. UGent. Scriptie ingediend tot het behalen van de academische graad van gediplomeerde in de aanvullende studies GAS – Ruimtelijke Planning, 2006.

8. Réglementation faisant référence aux secteurs statistiques

8.1. Base légale

Les secteurs statistiques ne sont instaurés par aucune législation mais certaines réglementations y font référence. Lorsque l'on exécute une recherche avec les termes « secteur statistique » et « statistische sector » sur le site du Moniteur belge, on obtient plusieurs réglementations. Elles concernent des domaines aussi variés que la subvention de l'enseignement, l'aménagement du territoire, l'exploitation des réseaux de mobilophonie, etc. Nous en reprenons quelques-unes ci-dessous.

8.2. Au niveau fédéral

8.2.1. Arrêté royal du 8 août 1975 relatif aux implantations commerciales

L'Arrêté royal a été pris en exécution de la loi relative aux implantations commerciales. Il établissait la zone 1 qui fixait les parties du territoire où l'implantation commerciale n'était soumise à autorisation qu'à partir de 1.500 m² de surface bâtie brute ou de 1.000 m² de surface commerciale nette. La zone 1 était définie en termes de secteurs statistiques de 1970. A partir de 2004, La loi dite « loi Ikea » du 13 août 2004 a remplacé la loi sur les implantations commerciales de 1975. Il n'y est plus fait référence aux secteurs statistiques.

8.2.2. Arrêté royal du 24 octobre 1997 relatif à la mobilophonie

L'Arrêté royal modifie l'arrêté royal du 7 mars 1995 relatif à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de mobilophonie GSM. L'arrêté royal définit un cahier des charges pour opérateur DCS-1800⁶³. Celui-ci impose entre autres à l'opérateur un seuil minimal de population à desservir dans des délais déterminés. L'arrêté royal impose que la couverture de la population desservie soit évaluée sur base du découpage de la Belgique en secteurs statistiques.

8.2.3. Arrêté ministériel du 4 juillet 2006 relatif à l'enquête sur les forces de travail

L'Arrêté ministériel modifie les annexes de l'arrêté royal du 10 janvier 1999 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail. Ces arrêtés réglementent l'enquête annuelle par sondage sur les forces de travail instaurée par un règlement européen. La désignation des ménages à interroger se fait par un sondage dont les unités primaires sont les secteurs statistiques ou un regroupement de ceux-ci en sections statistiques.

8.3. Au niveau des entités fédérées

8.3.1. Arrêté du Gouvernement flamand du 4 avril 1990 fixant les critères de délimitation des zones d'habitation défavorisées

Cet arrêté définit des zones d'habitation défavorisées en vue de subventionner des actions pour y améliorer l'habitat. Les zones défavorisées sont constituées de secteurs statistiques de 1981 répondant à une série de critères établis par l'arrêté.

⁶³ Variante du système GSM fonctionnant dans la bande de fréquences 1800 MHz.

8.3.2. Article 80 du code du logement du Gouvernement flamand

L'article 80 du code du logement détermine les conditions d'octroi de subsides pour la réalisation de travaux publics (routes, réseau d'égouttage, plantations) pour des projets de logements sociaux. Les travaux situés dans des noyaux d'habitat existants sont subsidiés à 100 % par la Région flamande. Un noyau d'habitat existant est défini par le «wooncode» de la région flamande comme une zone d'habitat dense, qui en outre répond à d'autres critères. La localisation d'un projet dans une zone d'habitat dense est déterminée au moyen des secteurs statistiques tels que délimités par l'INS pour le recensement de 1981. Tous les secteurs avec un code de 0 à 5 en seconde position après la lettre sont considérés comme zones d'habitat dense. En principe, les travaux situés dans d'autres zones reçoivent seulement 80 % de financement.

8.3.3. Arrêté du Gouvernement flamand du 7 avril 1998 concernant la délimitation des zones de rénovation et de constructions d'habitations

Les zones de rénovation de l'habitat et les zones de construction d'habitations sont délimitées dans le cadre de la politique du logement et de son subventionnement. Elles sont composées de secteurs statistiques qui répondent à une série de critères. Les secteurs statistiques retenus sont repris dans une annexe à l'arrêté.

8.3. 4. Arrêté du Gouvernement flamand du 6 octobre 1998 relatif à la gestion de la qualité, au droit de préachat et au droit de gestion sociale d'habitations

Selon cet arrêté, lorsqu'il y a peu de zones de rénovation ou de construction d'habitations dans une commune, les secteurs statistiques situés dans ou à proximité des noyaux urbains ou ruraux peuvent également être agréés par le Ministre sur proposition motivée de la commune.

8.3.5. Arrêté de la Commission communautaire de Bruxelles-Capitale du 23 avril 1998 fixant les règles de répartition du Fonds spécial de l'Aide sociale destiné aux CPAS

20 % du fonds est réparti entre 82 quartiers défavorisés. Les 82 quartiers défavorisés sont des secteurs statistiques de 1991 repris dans une annexe à l'arrêté.

8.3.6. Décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire

Afin de calculer le montant du financement, le décret impose le calcul annuel de l'indice socio-économique de chaque implantation scolaire. Celui-ci est calculé sur base de l'indice socio-économique des secteurs statistiques où résident les élèves. L'indice socio-économique des implantations est actualisé chaque année.

8.3.7. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 relatif au calcul de l'indice socio-économique des secteurs statistiques

Cet arrêté établit et officialise le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique en application de l'article 4, paragraphe 1, du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives. La formule de l'indice socio-économique fait appel à 11 variables disponibles au niveau du secteur statistique. Parmi celles-ci figurent le revenu moyen par habitant, le revenu médian par ménage et le confort des logements.

8.3. 8. Décret du Gouvernement flamand du 4 juillet 2008 relatif aux budgets de fonctionnement dans l'enseignement secondaire

Un nouveau système de financement de l'enseignement en Communauté flamande⁶⁴ est entré en vigueur en septembre 2008. Pour calculer les ressources financières d'une école, les secteurs statistiques⁶⁵ où vivent les élèves de l'école sont pris en considération. La part des élèves de 15 ans qui souffrent d'un retard scolaire d'au moins deux ans est déterminée par secteur statistique. Plus une école compte d'élèves habitant dans un secteur avec un taux de retard scolaire supérieur à un certain seuil, plus les subsides octroyés seront élevés⁶⁶.

8.3.9. Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif à la lutte contre le bruit

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores autour des aéroports wallons, les niveaux de bruit doivent être mesurés par quartier. Ces quartiers sont définis en termes de secteurs statistiques.

8.3.10. Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2009 concernant les prêts hypothécaires et l'aide locative du Fonds du Logement des Familles nombreuses

Cet arrêté fixe les conditions d'octroi de prêts hypothécaires du Fonds du logement pour la construction, l'achat, la réhabilitation, la restructuration, l'adaptation, la conservation, l'amélioration, la préservation d'un logement ou le remboursement de dettes onéreuses contractées à de telles fins ou pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie et d'installation d'énergie renouvelable. Dans l'arrêté, il est fait référence aux secteurs statistiques pour la définition de zones à revitaliser.

⁶⁴ Il concerne les enseignements fondamentaux maternel, primaire et secondaire.

⁶⁵ Les communes en Région bruxelloise.

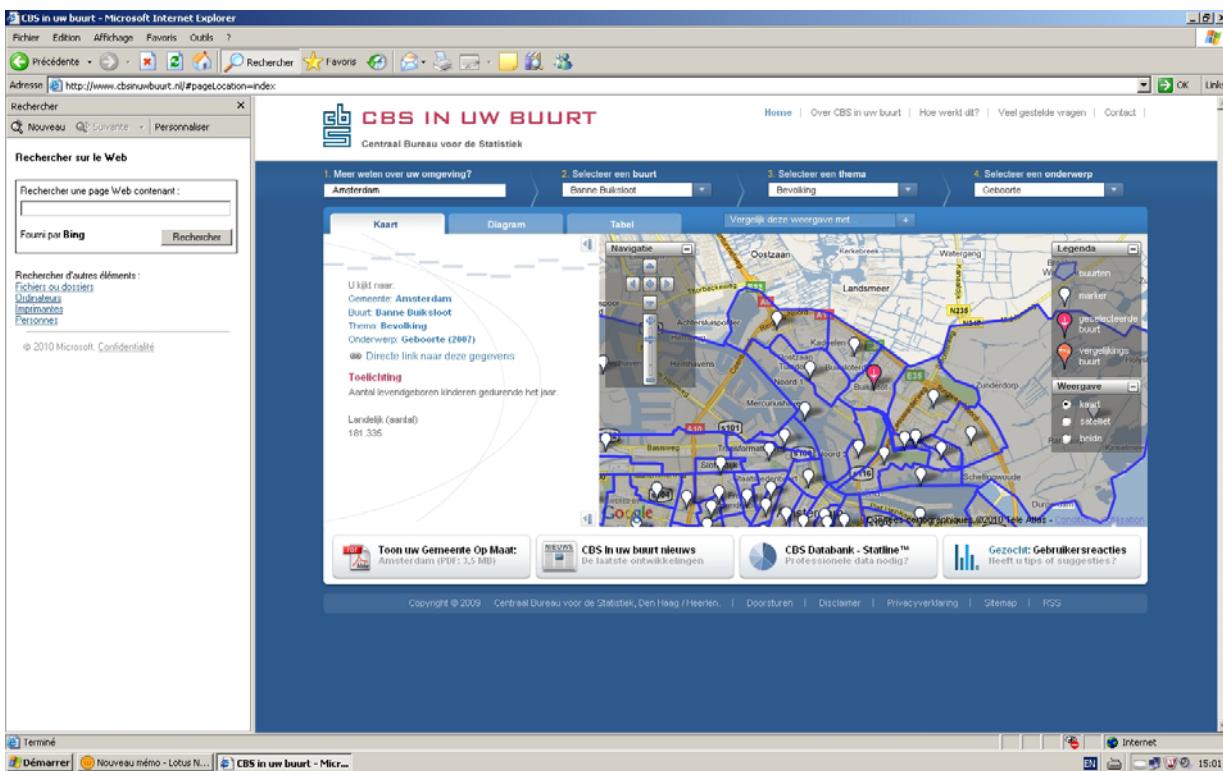
⁶⁶ Communication de Mme Leen Vandepitte, OND Vlaanderen.

Secteurs statistiques

9. Statistiques similaires dans les autres pays

La Belgique n'est pas le seul pays à publier des statistiques au niveau infra-communal. Les Pays-Bas ont précédé la Belgique pour la réalisation de statistiques au niveau du voisinage (buurt). Ces données sont accessibles sur le site de CBS (Centraal Bureau voor Statistiek)⁶⁷ (Fig.30). La France produit une statistique par quartier pour les communes d'au moins 10.000 habitants et pour la plupart des communes de 5.000 à 10.000 habitants⁶⁸. Ces quartiers sont appelés Iris. L'Office de Statistique du Royaume-Uni (ONS) publie sur son site internet des statistiques au niveau du voisinage⁶⁹(Fig.31).

Figure 30. Les statistiques au niveau du voisinage sont accessibles sur le site de l'Institut national de Statistique des Pays-Bas



⁶⁷ <http://www.cbsinuwbuurt.nl>.

⁶⁸ <http://www.insee.fr/fr/methodes>.

⁶⁹ <http://www.neighbourhood.statistics.gov.uk/dissemination>.

Secteurs statistiques

Figure 31. Les statistiques au niveau du voisinage sont accessibles sur le site de l'Institut national de Statistique du Royaume-Uni

The screenshot shows a Microsoft Internet Explorer window displaying the 'Neighbourhood Statistics' page from the Office for National Statistics. The URL in the address bar is <http://www.neighbourhood.statistics.gov.uk/dissemination/NeighbourhoodProfile.do?s=70c4N+13P&g=339130=1001x1012;10130=2071008m=1&p=98;q=10;r=0&d=1202663516943&enc=1&t=tab=2&n=Wales=false>.

The page title is 'NS 13P within neighbourhood Islington 013B'. The main content includes:

- Mid-2000 population estimates**:

All People	Count	1,593
Males	Count	788
Females	Count	805
- Percentage of people in each age band in your neighbourhood, mid-2008**:

Age Group	Percentage
All Persons Aged 0-15	~20%
All Persons Aged 16-20	~20%
All Persons Aged 30-44	~32%
All Persons Aged 45-59 (Males)	~18%
All Persons Aged 45-59 (Females)	~8%
- Estimated population by broad ethnic group, mid-2007**: (No data table is visible in the screenshot).

A map of Islington 013B is displayed on the right side of the page, with a red box highlighting the specific area of NS 13P. The map shows various residential areas and landmarks.

10. Le futur

Le fond topographique le plus récent de l'IGN devra être intégré afin d'actualiser le produit « Secteurs statistiques sur fond topographique au 1/10.000 ». Les cartes actuelles font toujours référence à l'ancienne carte topographique.

En collaboration avec l'AGPD⁷⁰ du SPF Finances (ex-Cadastre), nous développons une méthodologie qui, dans un futur proche, nous permettra de générer semi-automatiquement le fichier qui établit le contenu des secteurs statistiques en termes d'adresses de logement (DSECR) à partir de leurs bases de données Cadmap et Cadnet. Le fichier DSECR et les statistiques qui en découlent seront sensiblement améliorées. Grâce à cette nouvelle méthodologie, des statistiques pourront être produites pour d'autres découpages géographiques (bassins hydrographiques, zones inondables, etc.).

Une réflexion sur la forme actuelle des secteurs statistiques devrait être menée. En effet, un nombre non négligeable de secteurs statistiques comptent un faible chiffre de population et, pour des raisons de confidentialité, certaines statistiques ne peuvent être diffusées pour ces secteurs. Un regroupement serait-il nécessaire ? D'autre part, un certain nombre de secteurs statistiques sont composés de plusieurs polygones, ce qui complique l'interprétation de leurs statistiques. Une réflexion à leur sujet pourrait être menée.

Le recensement de 2011 ne sera plus réalisé sur base de questionnaires auprès des ménages comme précédemment mais les informations seront collectées à partir de fichiers administratifs existants⁷¹. Certaines données sur les personnes et les logements ne seront plus disponibles (ex : perception de l'environnement, santé, équipement des logements, etc.). Par contre, de nouvelles données devraient apparaître (plus d'informations sur les diplômes) et la qualité de certaines variables sera améliorée (âge des logements). La fréquence des observations sera plus élevée.

⁷⁰ AGDP : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Finances.

⁷¹ Registre national des Personnes physiques, les bases de données du SPF Finances, Banque Carrefour de la Sécurité sociale, etc.

11. Conclusions

Les utilisations des secteurs statistiques sont nombreuses et variées, justifiant ainsi leur existence et leur suivi. Elles vont de l'aide à la décision au niveau des pouvoirs locaux à l'aide à la décision dans des thématiques bien spécifiques en passant par la constitution de systèmes d'information accessibles à tous via internet. Plusieurs réglementations, à divers niveaux de pouvoir, y font référence. Autant de raisons pour augmenter la qualité du découpage et des statistiques associées. Si les dernières années, nos efforts ont consisté essentiellement en la numérisation des limites, ils se portent maintenant sur l'amélioration du fichier qui établit leur contenu en termes d'adresses de logements. La disponibilité des secteurs statistiques sous format numérique vectoriel facilite leur diffusion et leur mise à jour tant au niveau de leur délimitation que de leur contenu en termes d'adresses.

12. Bibliographie faisant référence aux secteurs statistiques

Asbl NoMo.

2003. La nouvelle route de nuit au départ de Bruxelles-National. Au moins 431.806 habitants dans la zone de risques. (<http://home.scarlet.be/nomo/volnuit.html>).

Binard M., Muller F., Jamagne P., Donnay JP.

2000. Utilisation des données satellitaires pour l'actualisation décennale du découpage en secteurs statistiques du territoire du Royaume. Rapport final. SURFACES, INS, SSTC.

Commune de Chaudfontaine.

2008. PCA « Mehagne 2 ». Rapport sur les incidences environnementales.

Dobbels M.

Naar een duurzame ruimtelijke visie voor de kanaalzone Roeselaere-Leye. UGent. Scriptie ingediend tot het behalen van de academische graad van gediplomeerde in de aanvullende studies GAS – Ruimtelijke Planning, 2006.

Education Santé, n°241.

2009. Les inégalités sociales en matière de santé en Belgique chiffrées avec précision.

Geentjens G.

2008. Contours de bruit autour de l'aéroport de Brussels airport pour l'année 2007. Department Natuurkunde en sterrenkunde. KU Leuven.

Gemeente Ledegem.

2013. Woonbeleidsplan 2008-2013.

GREOA asbl.

2009. Commune de Stoumont. Plan communal de développement rural.

IBSA.

2008. Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-capitale.

Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques.

1975. Recensement de la population au 31 décembre 1970. Tome 13. Données par secteurs statistiques des communes.

Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques.

1983. Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la Population et des Logements de 1981. Bulletin de Statistique 11-12.

Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques.

2000. Les secteurs statistiques dans la statistique Belge. Statistiques démographiques. Population et ménages par secteur statistique au 1-1-1998. Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne. Hors série.

Institut national de Statistique, Ministère des Affaires économiques.

Statistiques démographiques. Hors série.

La Poste.

Distripost. Guide d'utilisation. Sans date.

Secteurs statistiques

MIVB.

2004. De statistische sectoren en de woon-werkvervoerplan bij de MIVB.

Moniteur belge.

2001. Circulaire ministérielle du 20 mars 2001 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne.

Naert C.

Stad en samenleving. Project 5de humane Wetenschappen.

Poupé M.

2010. Cartographie stratégique du bruit en région de Bruxelles-Capitale. IBGE.

Société Publique de gestion de l'eau.

2006. Analyse des 15 plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) approuvés par le Gouvernement wallon. Situation au 15 juin 2006.

Société wallonne des aéroports.

2009. Cahier spécial des charges n° Sowaer/env/ser/157/2009. Convention-cadre applicable aux prestataires de services.

Stad Gent.

2001. Ruimtelijk structuurplan. Kaarten.

Van Crieckingen M.

2003. Les Impacts sociaux de la rénovation urbaine à Bruxelles : analyse des migrations intra-urbaines. IGEAT, ULB.

Vandermotten C., Marissal P., Van Hamme G., kesteloot C., Slegers K., Vanden Broucke L., Ippersiel B., De Béthune S., Naiken R.

2006. Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges. Politique des grandes Villes.

Van Hecke E., Halleux JM., Decroly JM., Mérenne-Schoumaker B.

2009. Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée. Enquête socio-économique 2001. Monographies. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, SPP Politique scientifique.

Ville de Bruxelles.

2010. PPAS « Pacheco ». Rapport sur les incidences environnementales. Chapitre 2. Domaine économique et social.

Ville de Verviers, Cooparch-R.U.

2005. Schéma de structure communal. Analyse de la situation existante de fait et de droit.

Catalogue des données disponibles par secteur statistique :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/recensement/2001/index.jsp/>

Secteurs statistiques

13 Sites internet faisant référence aux secteurs statistiques :

http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/enquetes_et_methodologie/monographies_de_l_enquete_socio-economique_2001.jsp

<http://www.antwerpen.buurtmonitor.be/http://cytisenamur.gedap.be>

<http://www.belspo.be/belspo/fedra/prog.asp?l=fr&COD=AT>

<http://www.cbsinuwbuurt.nl/#pageLocation=index>

<http://www.cytise.be>

<http://www.gent.be/gentincijfersh>

<http://www4.gent.be/gent/wonen/kansarmo/Atlas99>

<http://www.insee.fr/fr/methodes>

<http://www.neighbourhood.statistics.gov.uk/dissemination>

<http://www.observatbru.be/documents/publications/fiches-communales-2006.xml?lang=fr>

<http://www.cocofirisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files>

<http://www.observatbru.be/documents/projets/projets-en-cours-sante>

<http://www.politiquedesgrandesvilles.be/icedd/FramesFR.html>

<http://www.ulb.ac.be/rech/inventaires/unites/ULB538.html>

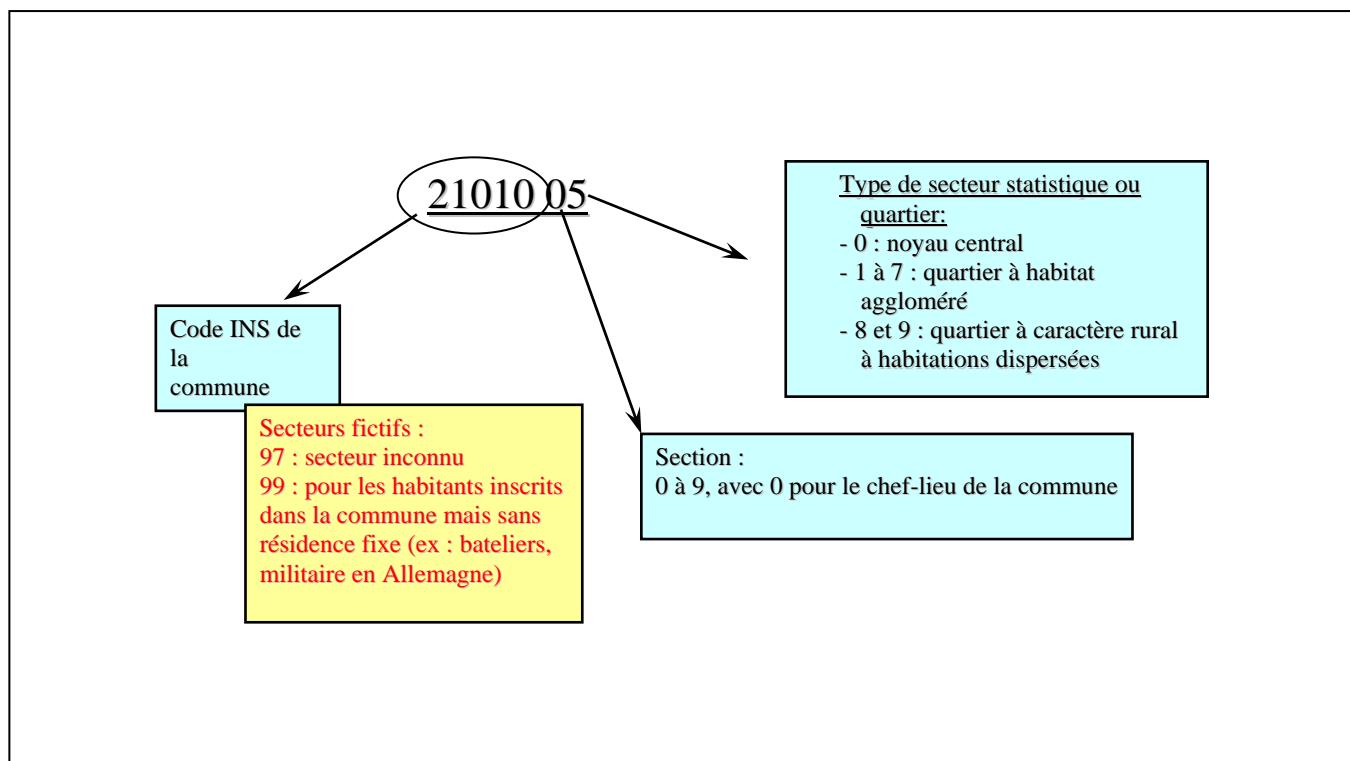
<http://www.ville.namur.be/page.asp>

<http://www.vmsw.be/asppaginas/interactief.asp>

<http://www.wijkmonitoringirisnet.be/conscientia/bin/view/Main>

Annexe 1. Codes des secteurs statistiques en 1970⁷²

Figure 32. Code des secteurs statistiques et leur signification en 1970

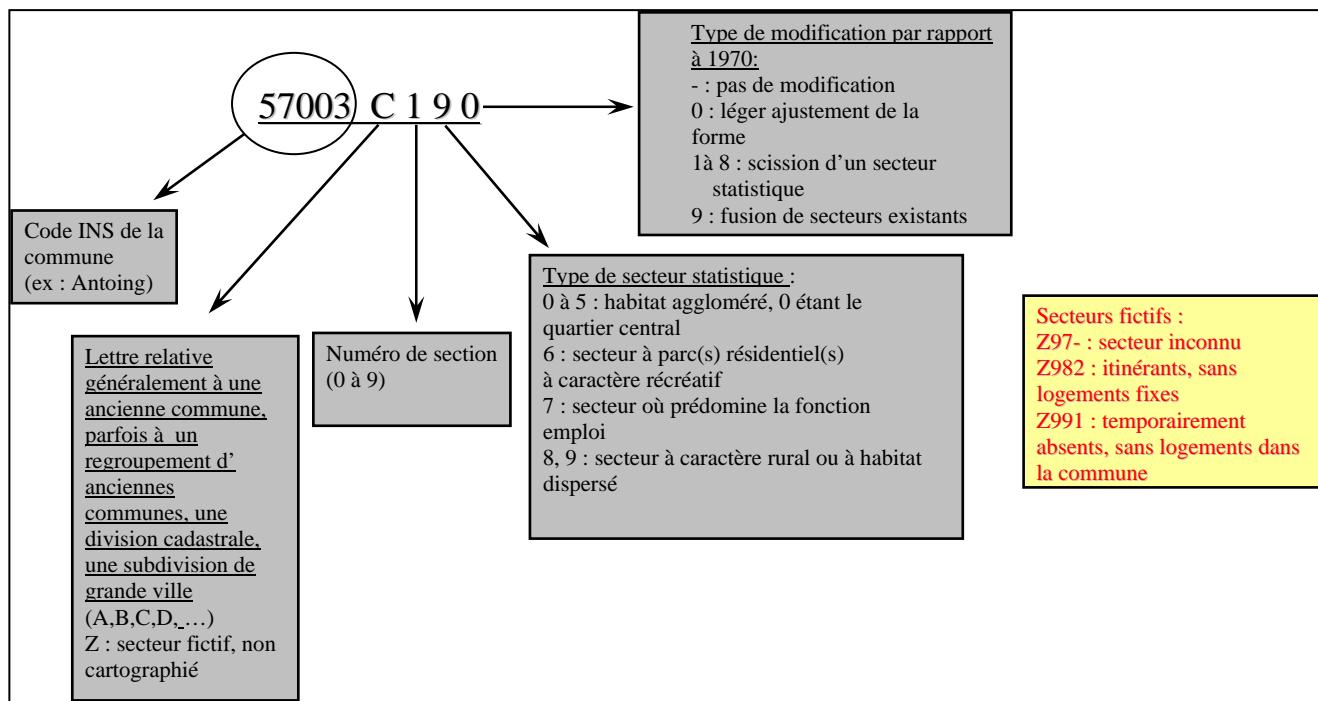


⁷² Institut national de Statistique. Recensement de la Population, 31 décembre 1970. Tome 13, Données par secteurs statistiques, 1975.

Secteurs statistiques

Annexe 2. Codes des secteurs statistiques en 1981 et 1991

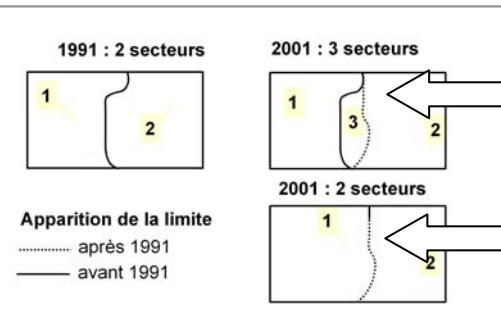
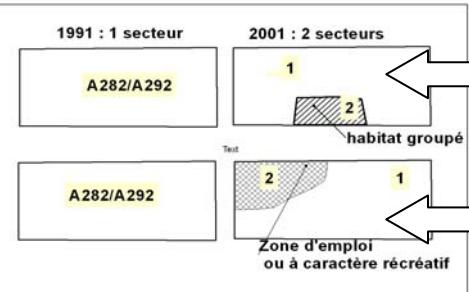
Figure 33. Code des secteurs statistiques en 1981 et 1991 et leur signification



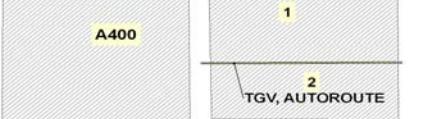
Secteurs statistiques

Annexe 3. Critères pour les nouveaux secteurs statistiques de 2001

Tableau 7. Critères pour la réalisation des nouveaux secteurs statistiques

Cas de création de nouveaux secteurs	Critères
1. Echange de territoires entre deux communes  <p>Apparition de la limite après 1991 — avant 1991</p>	<p>1.1. Il y a création d'un nouveau secteur : Si le territoire échangé a une superficie ≥ 5 ha et s'il comporte 20 personnes au minimum. Si le territoire échangé est supérieur à 9 ha, le nouveau secteur est créé sans imposer de seuil de population, sauf s'il est essentiellement composé d'eau.</p> <p>1.2. Il y a accroissement du secteur voisin : Si le territoire échangé est < 5 ha, Si le territoire échangé est ≥ 5 ha et ≤ 9 ha avec moins de 20 personnes, Si le territoire échangé est ≤ 20 ha et si il est essentiellement composé d'eau.</p>
2a. Accroissement de l'agglomération sur un secteur à caractère rural (code 8 ou 9) ou autre changement d'affectation du sol aux dépens d'un secteur à caractère rural (code 8 ou 9) 	<p>2a.1. Noyau d'habitat : Pour créer un nouveau secteur à habitat groupé, il faut une superficie ≥ 10 ha, au moins 200 habitants et une augmentation de 30 % de la population entre 81 et 97.</p> <p>2a.2. Zone d'emploi ou zone à caractère récréatif : Pour créer un nouveau secteur à caractère « emploi », il faut au moins 20 ha de bâtiments fonctionnels. Pour créer un nouveau secteur à caractère récréatif, il faut au moins 20 ha de zone(s) à caractère récréatif.</p>
2b. Changement d'affectation du sol : accroissement de l'agglomération aux dépens d'un secteur à caractère non rural (code 6 ou 7)	<p>2b. Accroissement de l'agglomération sur un secteur à caractère « emploi » ou « récréatif » : Pour créer un nouveau secteur à caractère « habitat groupé » sur un secteur à caractère « emploi » ou « récréatif », il faut : au moins 200 hab., une densité de population supérieure à 100 hab./km² en 1997, la population doit avoir augmenté d'au moins 100 % entre 1981 et 1997, et, en outre pour les secteurs « emploi » de 1981, la fonction logement doit dominer en superficie.</p>
2c. Régularisation d'une situation antérieure jamais intégrée (dessinée sur carte papier mais pas encore intégrée).	<p>2c. Reprise du secteur dessiné par les auteurs précédents.</p>

Secteurs statistiques

Cas de création de nouveaux secteurs	Critères
<p>3. Scission d'un secteur à habitat aggloméré par autoroute ou TGV</p> <p>1991 : 1 secteur à habitat groupé 2001 : 2 secteurs à habitat groupé</p> 	<p>3. Il y a scission d'un secteur d'habitat aggloméré (code 0 à 5) :</p> <p>S'il est traversé en surface par le TGV ou une autoroute avec absence de ponts ou tunnels et si la taille des nouveaux secteurs est supérieure à 10 ha.</p>
<p>4. Changement de code suite à un changement d'affectation d'un secteur à code 6 (récréatif) ou 7 (emploi), sans changement des limites.</p>	<p>4. Pour un changement de code d'un secteur à caractère « récréatif » ou à caractère « emploi » en un code de secteur à habitat groupé sans changement des limites :</p> <p>Il faut au moins 200 hab., une densité de population > 100 hab./km² en 1997 et la population doit avoir augmenté de ≥ 100 % entre 1981 et 1997 et en outre pour les secteurs emploi de 81, la fonction logement doit dominer.</p>
<p>5. Nouveaux secteurs créés suite à un projet pilote par les villes de Charleroi et Genk.</p>	<p>5. A l'occasion d'un projet pilote sur les villes de Charleroi et de Genk, de nouveaux secteurs statistiques ont été créés essentiellement sur base du sentiment d'appartenance. Le critère de 200 habitants pour obtenir un secteur à habitat groupé n'a pas été retenu.</p>
<p>6. Rectification des erreurs de code de 1981 et de 1991, sans changement de limite du secteur.</p>	<p>Lorsqu'un secteur était densément bâti en 1981 et en 1991 et que son code indiquait de l'habitat dispersé, on a rectifié le code en attribuant une lettre correspondant à de l'habitat groupé. Il en va de même pour les autres divergences entre le code attribué en 1981 et en 1991 et l'affectation du sol observée.</p>

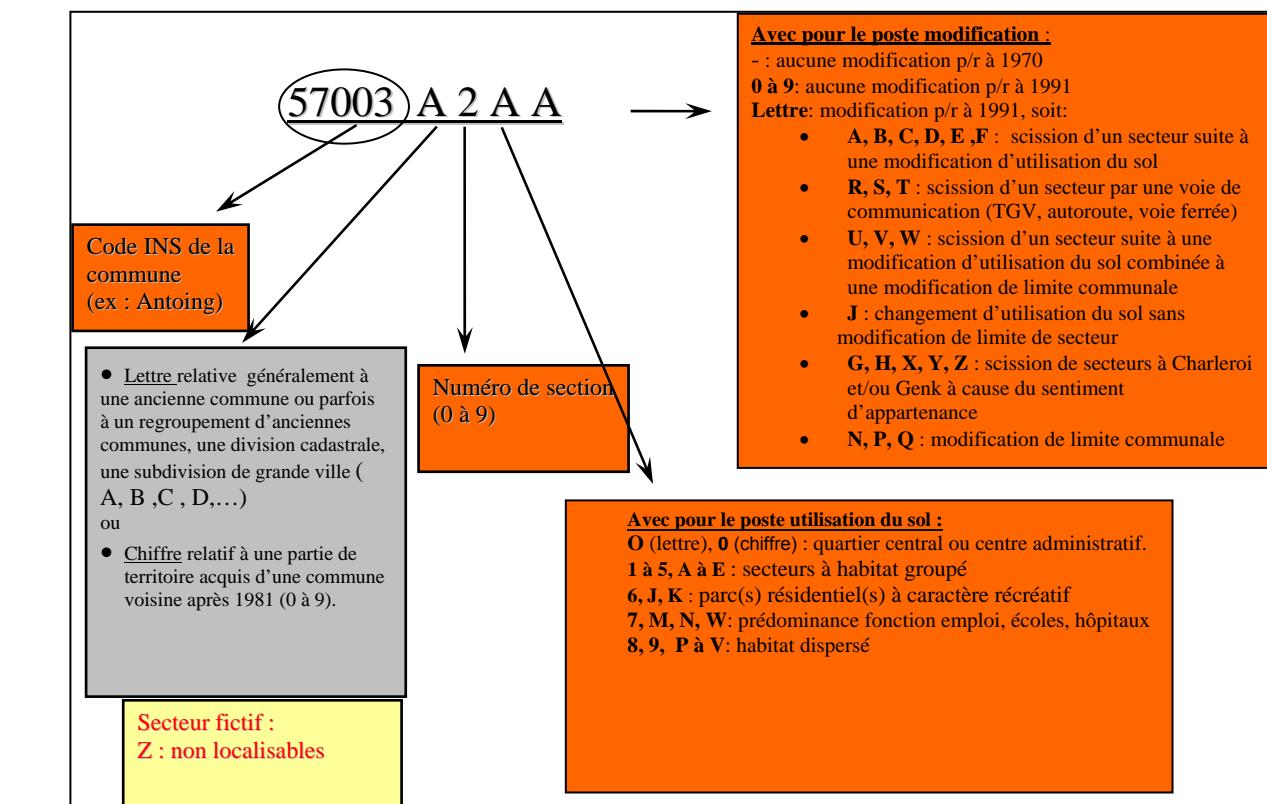
Secteurs statistiques

Annexe 4. Codification type des secteurs statistiques à partir du 1.10.2001

Figure 34. Différents types de code à partir du 1/10/2001

Exemple : 52011B1NR				
Exemple : 52011B170				
52011 Code INS commune	B (A à Z, 0 à 9) ancienne commune ou assimilé	1 (0,9) section	N (0 à 9,A à V) utilisation du sol	R(-,0 à 9, lettre) modification par rapport à la situation antérieure

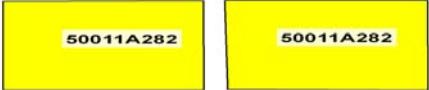
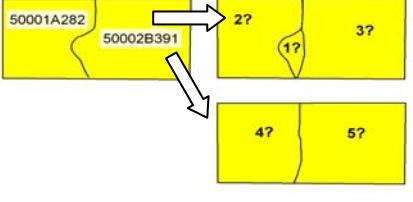
Figure 35. Synthèse des codes des secteurs statistiques à partir du 1/10/2001 et leur signification



Secteurs statistiques

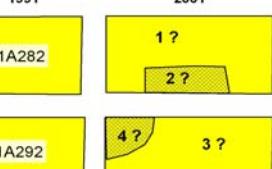
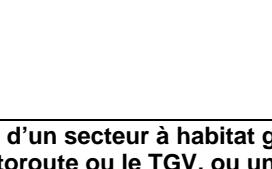
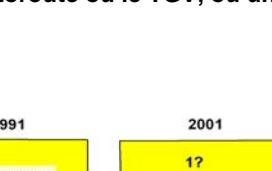
Annexe 5. Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001

Tableau 8. Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001

Scénario	Exemple de terminaison du code 2001	Comment former la terminaison du code de 2001?			
		Ancienne commune	Section	Utilisation du Sol	Modification p/r situation antérieure
1. Secteurs inchangés (environ 19.000 secteurs) 1991 2001 	A282	idem 91	idem 91	idem 91	idem 91
2. Echange de territoire entre deux communes 1991 2001  Si le territoire échangé < 2 ha : pas de changement de code Si territoire échangé est >= 2 ha et < 5ha : le code des secteurs affectés est ajusté.	<p>?1 : Nouveau secteur : 5000112PQ</p> <p>?2 : 50001A282 (idem 91)</p> <p>?3 : Secteur amputé : 50002B3PN</p> <p>?4 : Secteur agrandi : 50001A2PP</p> <p>?5 : Secteur réduit 50002B3PN</p>	<p>1 à 9 (*) (*) : le 9 est réservé pour un nouveau secteur sur un autre pays ou en eaux territoriales (ex : Zeebrugge)</p> <p>idem 91 : A à Y</p>	<p>Section la plus proche dans la commune d'accueil</p> <p>idem 91 : 0 à 9</p>	<p>0 (chiffre) en priorité, O (lettre) : quartier central ou centre administratif</p> <p>A à E : secteurs à habitat groupé</p> <p>J, K : parc(s) résidentiel(s) à caractère récréatif</p> <p>M, N, W : prédominance fonction emploi, écoles, hôpitaux</p> <p>P à V : habitat dispersé.</p>	<p>Q : Secteur créé entre 1981 et 2001 suite à un échange de territoire communal</p> <p>P : Secteur accru en superficie entre 1981 et 2001 suite à un échange de territoire communal. P est aussi utilisé pour un accroissement d'un secteur sur un autre pays ou sur la mer.</p> <p>N : secteur réduit en superficie entre 81 et 2001 suite à un échange de territoire communal.</p> <p>P.S : si plusieurs secteurs sont créés, on les différencie sur le code « utilisation du sol ».</p>

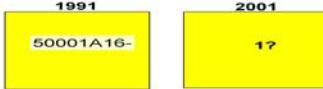
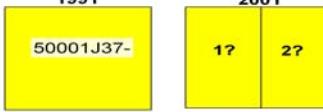
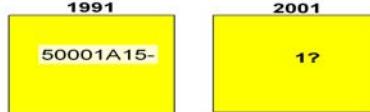
Secteurs statistiques

Tableau 8 (suite). Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001

Scénario	Exemple de terminaison du code 2001	Comment former la terminaison du code de 2001?						
		Ancienne commune	Section	Utilisation Sol	Modification p/r situation antérieure			
3. Accroissement de l'agglomération sur un secteur à caractère rural (code 8 ou 9) ou autre changement d'affectation du sol ou régularisation d'une situation voulue par l'auteur précédent (ex : 25023A212).	?1 : A2PA ?2 : A2AA ?3 : A2QB ?4 : A2BB	idem 91 : A à Y idem 91 : 0 à 9	0 (chiffre) en priorité, O (lettre) : quartier central ou centre administratif A à E : habitat groupé J, K : parc(s) résidentiel(s) à caractère récréatif M, N, W : prédominance fonction emploi, écoles, hôpitaux P à V : habitat dispersé	A, B, C, D, E, F : scission d'un secteur. Les secteurs dérivés d'un même secteur et seulement eux doivent avoir la même lettre au sein d'une même ancienne commune U, V : l'ancien secteur (1991) a été réduit en taille suite à un échange de territoire entre communes W : l'ancien secteur (1991) a été accру en taille suite à un échange de territoire entre communes J : changement d'affectation du sol p/r à 1991 sans modification de limite de secteur.				
								
								
4. Scission d'un secteur à habitat groupé par une autoroute ou le TGV, ou une voie ferrée.								
		?1 : A40R ?2 : A4AR	idem 91 : A à Y idem 91 : 0 à 9	0 (chiffre) en priorité, O (lettre) : quartier central ou centre administratif A à E : habitat groupé J, K : parc(s) résidentiel(s) à caractère récréatif M, N, W : prédominance fonction emploi, écoles, hôpitaux P à V : habitat dispersé.	R,S,T : scission d'un secteur par un élément séparateur. Les secteurs dérivés d'un même secteur et seulement eux doivent avoir la même lettre au sein d'une même ancienne commune.			

Secteurs statistiques

Tableau 8 (suite). Règles pour la codification des secteurs statistiques à partir du 01.10.2001

Scénario	Exemple de terminaison du code 2001	Comment former la terminaison du code de 2001?			
		Ancienne commune	Section	Utilisation Sol	Modification p/r situation antérieure
5. Changement de code suite à un changement d'affectation d'un secteur à code 6 ou 7 sans changement des limites.	?1 : A1AJ	idem 91 : A à Y	idem 91 : 0 à 9	A à E : habitat groupé P à V : habitat dispersé	J : changement d'affectation du sol p/r à 1991 sans modification de limite de secteur.
					
6. Nouveaux secteurs créés en raison du sentiment d'appartenance à l'occasion d'un projet pilote par les villes de Genk et Charleroi.	?1 : J3MH ?2 : J3NH	A à Y idem 91	0 à 9 idem 91	0 (chiffre) en priorité, O (lettre) : quartier central ou centre administratif A à E : habitat groupé J, K : parc(s) résidentiel(s) à caractère récréatif M, N, W : prédominance fonction emploi, écoles, hôpitaux P à V : habitat dispersé	G, H, X, Y, Z : scission d'un secteur. Les secteurs dérivés d'un même secteur doivent avoir la même lettre au sein d'une même ancienne commune.
					
7. Rectification des erreurs de code de 1991, sans changement de limite du secteur.	?1 : A1MJ	A à Y idem 91	0 à 9 idem 91	0 (chiffre) en priorité, O (lettre) : quartier central ou centre administratif A à E : habitat groupé J, K : parc(s) résidentiel(s) à caractère récréatif M, N, W : prédominance fonction emploi, écoles, hôpitaux P à V : habitat dispersé	J : changement d'affectation du sol p/r à 1991 sans modification de limite de secteur.
					

Secteurs statistiques

Annexe 6. Statistique démographique par secteur statistique

Tableau 9. Statistiques pour les secteurs statistiques de la commune d'Erezée et pour les anciennes communes la composant : Erezée, Amonines, Soy, Mormont

Code commune INS	Terminaison code unité territoriale	Nom unité territoriale	Niveau ⁷³	Belges			Etrangers			Total		
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
83013		EREZEE	2	1429	1404	2833	41	28	69	1470	1432	2902
83013	A	EREZEE	1	447	450	897	13	10	23	460	460	920
83013	A000	EREZEE-CENTRE	0	237	229	466	5	3	8	242	232	474
83013	A09-	EREZEE-HABITATIONS DISPERSEES	0	42	41	83	2	2	4	44	43	87
83013	A10-	BRISCOL	0	33	38	71	3	4	7	36	42	78
83013	A11-	SADZO	0	22	24	46	0	0	0	22	24	46
83013	A120	CLERHEID	0	21	27	48	1	0	1	22	27	49
83013	A19-	BRISCOL - CLERHEID - SADZO CHAMPS - BOIS	0	14	11	25	1	0	1	15	11	26
83013	A200	HAZEILLES - ERPIGNY-CENTRE	0	55	60	115	0	0	0	55	60	115
83013	A29-	HAZEILLES - ERPIGNY-HAB.DISP.	0	3	3	6	0	0	0	3	3	6
83013	A30-	OSTER-CENTRE	0	15	13	28	1	1	2	16	14	30
83013	A39-	OSTER - HABITATIONS DISPERSEES	0	5	4	9	0	0	0	5	4	9
83013	B	AMONINES	1	152	163	315	2	1	3	154	164	318
83013	B000	AMONINES-CENTRE	0	124	132	256	1	1	2	125	133	258
83013	B09-	BOIS DE TAVE	0	4	5	9	1	0	1	5	5	10
83013	B10-	BLIER-CENTRE	0	22	25	47	0	0	0	22	25	47
83013	B19-	PONT D'EREZEE	0	2	1	3	0	0	0	2	1	3
83013	C	SOY*	1	586	545	1131	18	11	29	604	556	1160
83013	C000	SOY-CENTRE	0	170	161	331	3	5	8	173	166	339
83013	C09-	MELINE-HABITATIONS DISPERSEES	0	92	78	170	1	1	2	93	79	172
83013	C10-	FISENNE-CENTRE	0	55	59	114	1	1	2	56	60	116
83013	C19-	VAL D'AINE - HERBOUFA	0	31	24	55	0	0	0	31	24	55
83013	C20-	WI CENTRE	0	19	18	37	0	0	0	19	18	37
83013	C29-	WI - FONDS DES MALADES	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1
83013	C391	CORNUCHAMPS	0	146	130	276	13	4	17	159	134	293
83013	C40-	BIRON-CENTRE	0	42	42	84	0	0	0	42	42	84
83013	C412	BIRON - EXTENSION	0	21	18	39	0	0	0	21	18	39
83013	C491	BIRON - CHAMPS - BOIS	0	9	15	24	0	0	0	9	15	24
83013	D	MORMONT	1	244	246	490	8	6	14	252	252	504
83013	D000	MORMONT-CENTRE	0	73	68	141	4	1	5	77	69	146
83013	D09-	MORMONT-HABITATIONS DISPERSEES	0	20	22	42	0	0	0	20	22	42
83013	D10-	GRANDE HOURSINE	0	23	21	44	2	1	3	25	22	47
83013	D11-	PETITE HOURSINE	0	15	22	37	0	0	0	15	22	37
83013	D19-	HOURSINE - HABITATIONS DISP.	0	3	4	7	0	0	0	3	4	7
83013	D200	FANZEL-CENTRE	0	62	62	124	1	3	4	63	65	128
83013	D29-	FANZEL-HABITATIONS DISPERSEES	0	23	22	45	1	0	1	24	22	46
83013	D39-	TROIS RUISSEAUX - NORD	0	25	25	50	0	1	1	25	26	51

⁷³: 0 : secteur statistique ; 1 : dans ce cas, ancienne commune ; 2 : commune actuelle

* : lors de la fusion des communes au 01.01.1977, une partie de la commune de Soy a rejoint la commune de Hotton.